



La Chapelle - Janson

Bulletin municipal N°65 - JUIN 2022

Bonnes Vacances





PAGES

Editorial.....	3
Vie communale	4-17
Enfance	18-19
Plan de la commune.....	20-21
Ecoles.....	22-24
Associations	25-34
Urbanisme - Congés été.....	35
Vie pratique et nouvelles activités.....	36-37
Vie pratique - Etat-Civil.....	38
Numéros utiles.....	39
Canicule	40

Mairie

15, rue du Relais

35133 La Chapelle-Janson

Tél. 02 99 95 20 92

Mail : mairie@lachapellejanson.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi,

Jeudi et vendredi matin 8 h 30 – 12 h 00

Mercredi après-midi 13 h 30 – 17 h 30

Samedi matin 8 h 30 – 11 h 00

Permanences

M. le Maire :

06 12 54 87 12

Du lundi au vendredi de 11 h à 12 h

Le samedi matin ou sur rendez-vous.

Adjoints :

possibilité de contacter par téléphone :

Gérard BUSSON 02 99 95 22 88

Chantal HUBERT 02 99 95 21 35

Michel PEUDENIER 02 99 95 23 28

Ce bulletin a été réalisé par :

M. le Maire et La Commission d'information – Le Personnel Communal

Imprimeur : Imprimerie GARLAN – 02 99 99 53 06 - Fougères



LE MOT DU MAIRE

Chères Jansonnaises, Chers Jansonnais,

Depuis le début de cette année, les activités reprennent progressivement, les repas associatifs, les repas de famille sont de nouveau organisés. La salle Prélude retrouve son utilisation normale d'avant la pandémie. Cependant, il convient de rester vigilants, le Covid 19, bien qu'il y ait moins de cas grave reste toujours actif. Alors que nous n'étions pas encore sortis de cette crise sanitaire, survient la guerre en Ukraine entraînant la mort de milliers de personnes civiles et militaires. Cette guerre, dont on dit qu'elle va durer aura un coût humain, environnemental et financier représentant des sommes colossales et aura inévitablement des répercussions sur notre pays. Il nous appartiendra de nous adapter et de nous organiser au mieux.

Le Plan Local d'Urbanisme, dont la décision de révision avait été engagé en février 2018, après avis des Personnes Publiques Associées, après enquête publique, a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 19 mai dernier. Il s'agit d'un document qui définit les conditions d'évolution de la commune sur les 10 à 12 années à venir. Les objectifs se traduisent par 4 orientations. En effet, elles portent sur la maîtrise du développement urbain en limitant la consommation foncière, le cadre de vie en favorisant la proximité, le développement de l'activité économique, la préservation du patrimoine naturel et du paysage communal.

Au cours de ce 1^{er} semestre, nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux artisans commerçants, Leurs coordonnées sont indiquées en fin de ce bulletin. Je les remercie tous pour la confiance qu'ils accordent à notre commune. Ils viennent conforter l'offre commerciale, une offre de proximité qui permet, en outre, d'éviter des déplacements. Je leur souhaite la bienvenue et je suis convaincu que vous saurez leur réserver le meilleur accueil.

Les entreprises de la zone d'activités de Cimette, ont organisé des journées portes ouvertes les 1^{er} et 2 avril dernier afin de la dynamiser et avec la motivation de créer des animations pour la faire connaître.

Je les remercie très sincèrement pour cette initiative, cela a été un succès. Suite à la révision du P.L.U. des surfaces sont disponibles pour accueillir de nouvelles

entreprises sur cette zone d'activités de Cimette.

A l'Epine, un terrain est désormais constructible.

J'adresse toutes mes félicitations à Thomas BEAUSIER qui a obtenu le titre de meilleur apprenti de France charcutier traiteur

2022 et à Olivier CARISSAN de la Petite Auberge, qui s'est vu attribué le titre de Maître restaurateur par la préfecture d'Ille-et-Vilaine.



En ce qui concerne les services de santé, je vous informe, qu'en partenariat avec nos deux médecins, nous recherchons un 3^{ème} médecin. Je vous assure que nous faisons le maximum pour que cela puisse aboutir dans les meilleurs délais.

L'A.L.S.H. Accueil de Loisirs Sans Hébergement « L'Arc en Ciel » fête ses 10 ans. Il permet d'accueillir les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires et leur offre la possibilité de participer à diverses activités. En complément, l'OCAS Office Cantonal d'Animation Sportive organise des activités pendant les vacances scolaires.

Je remercie tous les encadrants et bénévoles des associations sportives qui œuvrent en faveur des enfants et des jeunes ainsi que le club du Sourire pour l'organisation d'activités en faveur de nos aînés.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite de passer un bel été, de bonnes vacances et une bonne rentrée 2022.

Bien amicalement

Le Maire,

Alain FORÊT





PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, après avis des Personnes Publiques Associées, une enquête publique a été organisée du 31 janvier au 2 mars 2022. A cet effet, Monsieur Gilles LUCAS, Commissaire enquêteur a été nommé par le Tribunal Administratif de Rennes.

Cette enquête portait sur :

- Le projet du P.L.U.
- Le zonage d'assainissement collectif des eaux usées de La Chapelle-Janson réalisé par Fougères Agglomération.

Les documents ont été mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 31 janvier et consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

En outre, le commissaire enquêteur a assuré des permanences à la mairie le lundi 31 janvier, mardi 8 février, samedi 19 février et mercredi 2 mars.

A la suite de cette enquête, le commissaire enquêteur, en date du 27 mars 2022, donne un avis favorable sans réserve au projet de Plan Local d'Urbanisme présenté par la commune.

Par délibération du 19 mai 2022, le Conseil Municipal a approuvé ce Plan Local d'Urbanisme.

Dans le même temps, il a été instauré un Droit de Préemption Urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U du P.L.U. (c'est-à-dire les zones urbanisées et à urbaniser y compris les zones d'activités).

Le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie et sur le site internet www.lachapellejanson.fr

BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

LE SDE35 prévoit l'installation d'une borne électrique en 2025 et 3 autres pour 2030.

Les emplacements définis par les élus seraient :

- Place de la Mairie
- Salle des Sports / Salle Prélude
- Parking de l'étang, route de Fougères
- Nouveau parking devant l'église.

LOTISSEMENT LES ROTTES

Subvention Fonds Intervention pour l'Habitat de Fougères Agglomération.

NEOTOA va construire 10 logements locatifs sociaux sur les parcelles du lotissement Les Rottes (2 T2, 5 T3 et 3 T4). La commune prend à sa charge les travaux de viabilisation et d'aménagement du terrain, ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'habitat, Fougères Agglomération a accordé une subvention de 19 500,00 € à la commune.

PROJET EOLIEN

Il est rappelé que la Société VOLTALIA, opérateur français en énergies renouvelables, réalise des études pour un projet de parc éolien au sud-est de la commune.

Suivant la délibération n°2020-56 du 3 septembre 2020, le conseil municipal avait autorisé la réalisation des études de faisabilité ou de préfaisabilité nécessaires à la réalisation d'un projet de parc éolien de 3 machines sur la commune de La Chapelle-Janson. Cette délibération n'est pas créatrice de droits étant donné que la commune n'est pas propriétaire des terrains concernés. Il est précisé que le fait d'autoriser des études ne constitue pas une décision favorable ou défavorable au projet éolien.

En effet, il est constaté une évolution des besoins en énergie. Le développement des énergies renouvelables telles que le solaire, l'éolien, la méthanisation est encouragé. Fougères Agglomération a initié son projet de Plan Climat Air Energie Territorial et défini les objectifs en termes de réduction des consommations énergétiques, de réduction de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables dont l'éolien.



Si l'avis du Conseil Municipal est requis sur les projets éoliens, la procédure d'autorisation échappe à la commune. La construction des éoliennes relève du pouvoir central apparaissant au législateur comme dépassant le cadre communal et s'inscrivant au contraire dans celui de la politique d'ensemble de l'énergie et de l'environnement relevant donc des autorités de l'Etat. La construction et l'exploitation d'un parc éolien est soumise à plusieurs réglementations notamment au titre du Code de l'Energie, du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement. Les autorisations, les permis de construire sont délivrés par le Préfet.

Dès le début de l'étude, le conseil municipal s'interrogeait régulièrement afin de savoir s'il y avait des questionnements sur ce projet. Bien évidemment, chacun de nous sait qu'il s'agit d'un sujet pour lequel les avis peuvent être différents. Quoiqu'il en soit, on ne peut que constater qu'il n'existe pas de système parfait. Des informations sur l'existence de ce projet et ce qui était porté à notre connaissance ont été communiquées à différentes reprises par le biais des bulletins municipaux, de 2 lettres d'information de Voltalia, de la presse et il avait été précisé que si ce projet devait aboutir, qu'il y ait le moins de nuisances possibles pour les habitants. En outre, une permanence d'information a eu lieu en mairie le samedi 29 janvier 2022.

Depuis le 20 mai 2022, différents éléments de l'étude environnementale nous ont été communiqués. Ils permettent d'avoir diverses informations et de mesurer les conséquences liées à l'implantation des éoliennes. Il en ressort ce qui suit :

- La présence de zones humides sur différentes parties du secteur défini destiné à l'implantation des éoliennes. Ces zones humides s'étendent sur des surfaces importantes, attenantes au zonage défini.

Une nouvelle zone humide a d'ailleurs été validée par la C.L.E. (Commission Locale de l'Eau). Des ruisseaux sont également existants.

- Les enjeux écologiques font l'objet d'un classement qui va de très faible à fort. L'étude fait apparaître que dans un rayon de 300 m les enjeux sont classés faible à modéré et modéré. S'il n'apparaît de zonage où l'enjeu est fort, il n'existe pas de zones où l'enjeu est très faible, ni faible.

Par ailleurs, au vu du Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 19 mai 2022, des précisions sont apportées. Se référant au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) concernant le zonage défini, il est précisé ce qui suit :

- L'OAP sur la trame verte et bleue : La mise en valeur des entités paysagères caractérise le territoire. Non seulement, les différentes vallées et vallons sont à conserver, les coteaux à préserver, il apparaît également des réservoirs de biodiversités dont la connexion est assurée par des corridors écologiques. Les zones humides doivent être protégées car elles contribuent au maintien des ressources en eau et elles sont globalement localisées dans les vallées et les vallons.

- L'OAP sur le paysage : Le territoire communal est caractérisé par un relief marqué dominant le Bassin de Fougères. La crête située à l'Est de l'ensemble du territoire communal, marque l'entrée dans l'entité paysagère des « **Hauteurs des Marches de Bretagne** ». Cette crête offre un point de vue remarquable sur le paysage agro-naturel bocager communal. Le paysage de la crête est à préserver et de plus l'impact paysager de nouveaux bâtiments est à limiter.

Aussi, compte-tenu des éléments portés à notre connaissance, le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur ce dossier lors de la séance du 16 juin. **C'est ainsi que 12 membres ont voté contre et 1 pour ce projet éolien.** Monsieur Michel PEUDENIER étant intéressé dans la réalisation de ce projet, n'a pas participé au débat et au vote.



BUDGET

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général (assurances, énergie, administration, entretien bâtiments, matériels, fourniture cantine...)	263 120,00 €
Charges de personnel	228 777,00 €
Autres charges de gestion courante (participation écoles, subventions assos, contribution aux syndicats, voirie, indemnités élus...)	346 257,00 €
Atténuation de produits (dégrèvement taxes foncières jeunes agriculteurs)	4 000,00 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	47 884,68 €
Charges exceptionnelles	1 493,90 €
Opérations d'ordre (amortissement voirie) + Dotation provisions	6 115,16 €
Dépenses imprévues	5 843,31 €
Virement à la section d'investissement	362 996,30 €
TOTAL	1 266 487,35 €

Recettes de fonctionnement	
Produits de services (concessions, redevance occupation domaine public, cantine)	57 700,00 €
Impôts et taxes	603 173,00 €
Dotations et participations	333 594,00 €
Autres produits gestion courante (locations immobilières, excédent budgets annexes)	151 996,23 €
Produits financiers	2 515,38 €
Produits exceptionnels (remboursement sinistre)	500,00 €
Résultat 2021 reporté	117 008,74 €
	1 266 487,35 €

INVESTISSEMENT

Les principales recettes	
Résultat excédentaire de fonctionnement	250 000,00 €
Fonds de compensation TVA	149 918,00 €
Taxe d'aménagement	5 000,00 €
Subventions et participations terrain de foot	132 508,12 €

Les principales dépenses	
Remboursement d'emprunt	173 734,00 €
Acquisitions de terrains (frais inclus)	44 000,00 €
Travaux bâtiments communaux	60 000,00 €
Travaux logements communaux	30 000,00 €
Travaux voirie	129 561,00 €
Matériels de transports	50 000,00 €
Matériels informatiques et communications	69 000,00 €
Aménagements du bourg et Mairie	110 000,00 €
Travaux terrain de foot	2 000,00 €
Frais études révision Plan Local Urbanisme 2020/2021	8 500,00 €
Résidence seniors, travaux de viabilisation, accès et parking	40 00,00 €

(Certains travaux s'échelonnent sur 2 années, 2022 et 2023).



Vie Communale



Les taux d'imposition restent inchangés

IMPOTS	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe foncière bâti *	829 800,00	36,27%	300 968,00
Taxe foncière non bâti	176 600,00	43,46%	76 750,00
			377 718,00

* La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales. La commune reçoit désormais la partie Départementale de la Taxe Foncière sur le Bâti. Donc la Taxe Foncière sur le Bâti de la commune de 16,37 % est cumulée à la Taxe Foncière sur le Bâti du département de 19,90 % soit un taux de 36,27 %.

Dans la mesure où la partie de la taxe départementale sur le foncier bâti est inférieure à la taxe d'habitation que nous percevions précédemment, l'Etat nous verse une compensation de la différence soit pour 2022 : 65 892 €

ALLOCATIONS COMPENSATRICES	PRODUITS
Taxe foncière « bâti »	3 111,00
Taxe foncière « non bâti »	10 143,00
Fougères Agglomération TPU	69 167,00
	82 421,00

Participation aux écoles

Ecole de Beaucé	7 395,10 €
Ecoles Privées de Fougères	2 050,44 €
Ecoles Publiques de Fougères	2 070,00 €
Ecole Privée de Lécousse	378,43 €
Ecoles Publiques de Lécousse	1 191,49 €
Ecole de Javené	343,99 €
Ecole de Laignelet	934,46 €
Ecole de La Pellerine	1 330,00 €
RPI Luitré Dompierre La Selle en Luitré	2 705,60 €
OGEC Ecole La Chapelle Janson	27 500,00 €
OGEC Ecole Fleurigné	78 000,00 €
Total	128 623,69 €

Participations Syndicat de Voirie

Frais de travaux <i>Entretiens des voies communales et des chemins ruraux, frais de fonctionnement (eaux et assainissement, carburants, électricité, entretien du matériel et bâtiments, assurances...)</i>	36 064,30 €
Frais de gestion <i>Rémunération du personnel, charges sociales, charges financières, télécommunication, dotations aux amortissements...</i>	46 652,71 €
Total	82 717,01 €
Investissements : <i>Sentier du Bois Hay, voies d'accès et stationnements résidence Séniors, bicouche salle des sports, signalisation des lieudits, divers travaux</i>	36 016,08 €

Autres participations

T.T.C.

Subvention à la commune de Fleurigné pour participation au ramassage scolaire	22 000,00 €
Participation fonctionnement ALSH	24 369,41 €
Association des Maires d'Ille et Vilaine	615,82 €
Association des Maires Ruraux	125,00 €
COS BREIZH Comité des Œuvres Sociales des Collectivités	1 782,00 €
FGDON (lutte contre les nuisibles)	165,00 €



SUBVENTIONS

BENEFICIAIRES / SUBVENTIONS	2022
A.P.E.L. FLEURIGNE / LA CHAPELLE JANSON	954,00 €
A.P.E.L. FLEURIGNE CHAP JANSON (Classe découverte)	936,00 €
A.P.E.L. FLEURIGNE (Arbre de Noël)	348,00 €
O.G.E.C. LA CHAPELLE JANSON	190,00 €
UNION NATIONALE COMBATTANTS	665,00 €
CLUB DU SOURIRE	696,00 €
CYCLO CLUB LA CHAPELLE FLEURIGNE	137,00 €
LA GAULE JANSONNAISE	287,00 €
ACCA LA CHAPELLE JANSON	750,00 €
C.F.2 L. FOOT	4 425,00 €
U.S.C.F. BADMINTON	500,00 €
LA JANSONNAISE	600,00 €
COMITE DEP.LIGUE NAT.C/CANCER	144,00 €
OFFICE CANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE	3 982,50 €
STE AGRICULTURE FOUGERES NORD	457,25 €
Groupement Jeunes Bocage Fougerais GJBF	2 655,00 €
A.D.M.R. FOUGERES NORD	1 475,00 €
ASSO LES AMIS DU TIERS MONDE	250,00 €
ASSOCIATION CLIC MAIA	550,00 €
FAMILLES RURALES ASS Chap Janson Fleurigné	500,00 €
ASSOCIATION « CIMETTE EN FÊTE »	2 000,00 €
TOTAL	22 501,75 €

Participation aux frais de cours de piscine du RPI La Chapelle-Janson Fleurigné (année scolaire 2021-2022)	719,05 €
Fournitures scolaires pour les élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal pour l'année scolaire 2022-2023 <ul style="list-style-type: none"> • Par élève en maternelle • Par élève en primaire 	35,00 € / enfant 33,00 € / enfant



TRAVAUX ET ACQUISITIONS

Nature des travaux / acquisition	Etablissement	Montant H.T.
Tronçonneuse, débroussailleuse et élagueuse sur perche avec extension	ENAUDIS La Chapelle-Janson	1 928,84 €
Tondeuse autoportée	ENAUDIS - La Chapelle-Janson	17 318,60 €
Réalisation d'un abri de jardin de 17,50 m ² en bardage bois pour le stockage du matériel de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement	Ets MARSOLIER La Chapelle-Janson	8 295,54 €
Viabilisation résidence séniors	SDE35	3 100,00 €
Extension du réseau basse tension Extension réseau télécom prestations ingénierie télécoms Pose et câblage fibre optique	SOLUTEL Liffré	1 411,00 €
Participation pour extension réseau d'eau potable Maisons AGES et VIE étude et travaux	Eau du Pays de Fougères (SMPBC) La Selle en Luitré	7 207,50 €
Travaux d'extension du réseau d'eau potable		7 057,50 €
2 totems pour identifier les Zones d'Activité de Cimette et de l'Épine	LA FABRIQUE PUBLICITÉ La Chapelle-Janson	2 862,58 €
Contrat d'entretien des installations mécanique et électrique des cloches, de l'horloge et du paratonnerre	Sté BIARD ROY Villedieu-les-Poêles	215,00 €
Habitation 17 rue du Relais – Remplacement baignoire par douche et accessoires	Ent. Nicolas CLOSSAIS La Chapelle-Janson	4 841,00 €
Travaux de peinture au 17 rue du Relais – locaux et habitation	FC PEINTURE La Chapelle-Janson	13 980,68 €
Rénovation de l'église – Travaux de peinture intérieure des murs de l'église	Ent. PASQUET Laignelet	12 440,00 €
Imprimante / photocopieur au secrétariat de la mairie en remplacement de l'ancien trop vétuste	A.S.I. 35 (ARMOR SYSTEME IMPRESSION) - Châteaubourg	2 386,74 €
Renouvellement poteau incendie rue Bel Orient	PIGEON TP NORMANDIE	1 985,00 €

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA C.A.F. D'ILLE ET VILAINE

La CTG est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mise en place pour les habitants des territoires.

Ces services couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

Le comité de secteur « EST » regroupe les communes de Laignelet, Le Loroux, Landéan, Parigné, Fleurigné, Beaucé, La Chapelle-Janson, la Selle-en-Luitré et Luitré Dompierre.

La mise en œuvre de ce plan d'actions nécessite soit la présence d'un animateur afin de coordonner les différentes actions et mettre en lien les acteurs. La CAF peut apporter un soutien financier, pour ce chargé de mission, avec un reste

à charge d'environ 12 000 € / an qui serait répartie entre les 9 communes du secteur EST.

Le secteur, en fonction de l'organisation en place, définira les orientations à prendre pour le bon fonctionnement du service.

RESTAURATION SCOLAIRE :

Pour rappel, le tarif du repas pour l'année 2021-2022 est de 4,30 €. Si on applique la hausse des prix des produits et services, le coût du repas serait de 4,60 €.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif du repas pour l'année scolaire 2022-2023 de 0,10 cts uniquement et de fixer le tarif à 4,40 €.





AMÉNAGEMENT DU BOURG

Le bureau d'études TECAM avait réalisé des études préalables d'aménagement du bourg.

Les études ont été suivies de travaux en 2019/2020 pour la rue du Relais, la place de la Mairie et la place face à l'église.

Le Conseil souhaite poursuivre les travaux pour une 2^{ème} tranche concernant la rue de Cimette et la voie communale n°8, route de La Pellerine, jusqu'au cimetière, entrée du lotissement Le Chenôt. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à TECAM pour un montant d'honoraires de 14 400,00 € H.T.

Le Conseil Municipal décide en outre de solliciter toutes les subventions pouvant être accordées pour ce marché.

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Le 5 juillet dernier, l'Assemblée Générale Extraordinaire du Pays de Fougères Marches de Bretagne a voté la modification des statuts de l'Association en créant l'Agence Locale de l'Énergie (ALE) du Pays de Fougères regroupant les services de Conseil en Énergie Partagé (CEP) et Rénobatys. L'objet principal de l'association est désormais dédié aux enjeux énergétiques.

Pour prendre en compte ces modifications les avenants à la convention d'adhésion de 2016 au Conseil en Énergie Partagé sont :

- Avenant 1 sur la création de l'Agence Locale de l'Énergie
- Avenant 2 pour l'accompagnement à la mise en œuvre du décret tertiaire (réduction des consommations d'énergie sur les bâtiments d'ici 2050). Pour la commune, le bâtiment concerné est la salle des sports, le coût de la mission est de 800 €. Le Conseil Municipal donne son accord sur ces 2 avenants.

MAISONS « AGES & VIE HABITAT »

« AGES et VIE HABITAT » après l'obtention du permis de construire, va réaliser 2 maisons qui accueilleront 16 résidents.

Les accès ont été effectués et de nouvelles places de parking seront aménagées en haut du lotissement Les Coteaux, rue Louison Bobet. Ce parking pourra être utilisé par les habitants du lotissement.

Les travaux de viabilisation sont en cours et le dévoiement de la ligne électrique traversant la parcelle est en phase d'achèvement.

Il est prévu un début des travaux de construction en septembre prochain.

AMÉNAGEMENT DU SENTIER PÉDESTRE

Le sentier pédestre en haut du lotissement Les Coteaux a été aménagé courant mars pour relier le centre bourg vers la carrière et La Pommeraie.



Travaux de bricolage ou jardinage : les horaires

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc.) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h à 20h
- les samedis et jours fériés de 9h à 18h

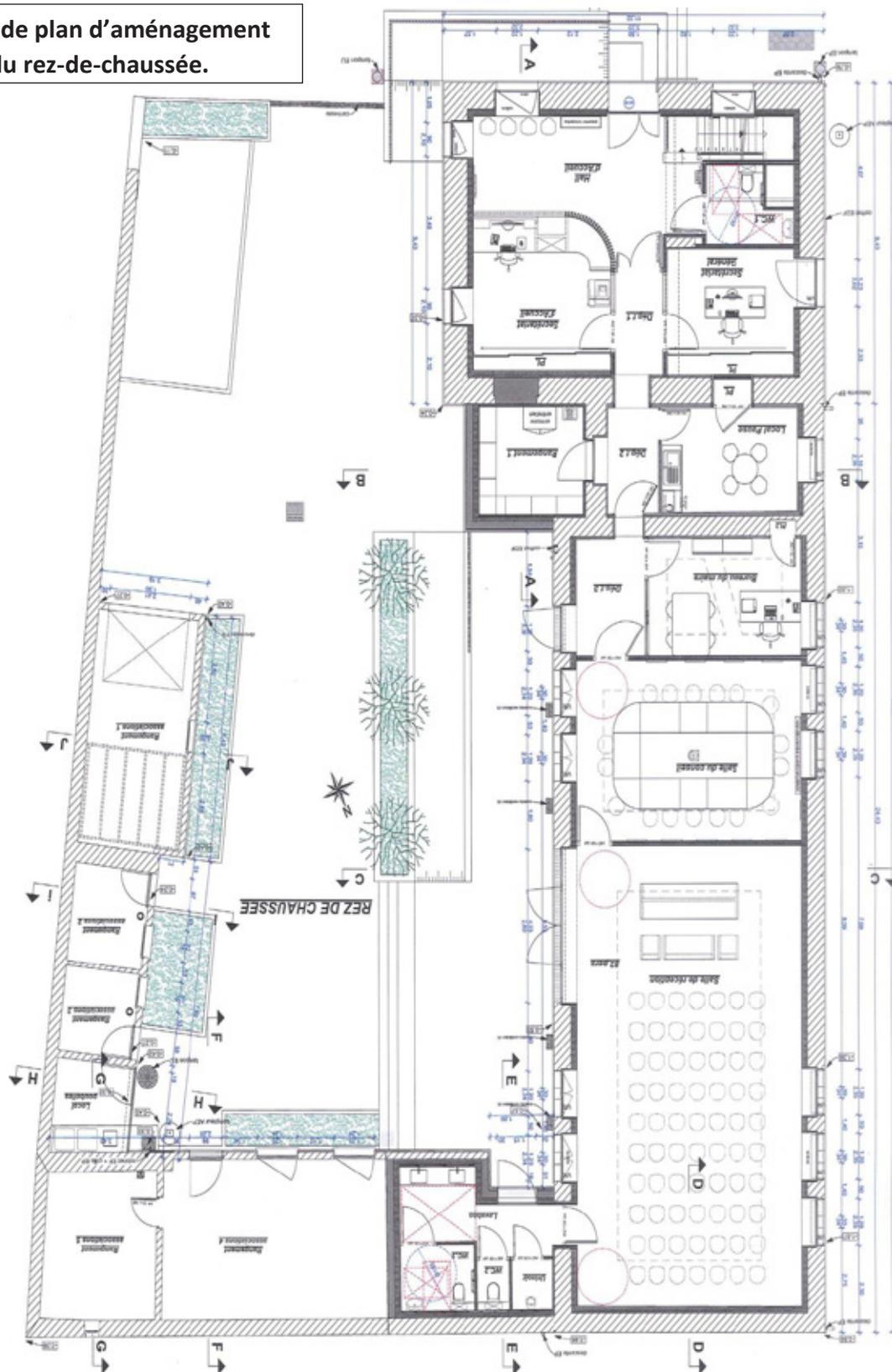
L'utilisation de matériels bruyants est interdite le dimanche.



MAIRIE : MODERNISER LES LOCAUX

Les locaux de la mairie sont vétustes et leur utilisation ne correspond plus aux besoins d'aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle il est prévu des travaux de réaménagement et de modernisation de la mairie, de la salle et des locaux annexes. Le 1^{er} étage sera aménagé en bureaux. Nous avons confié la maîtrise d'œuvre au cabinet Tricot Architecture de Louvigné du Désert.

Projet de plan d'aménagement
du rez-de-chaussée.





CIMETIERE : AMENAGEMENT DU « JARDIN DU SOUVENIR »

L'espace dédié au jardin du souvenir, destiné à la dispersion des cendres des défunts, va être réaménagé. Une stèle en pierre va y être installée afin de pouvoir poser des plaques sur lesquelles sera inscrit le nom de la personne décédée. L'aménagement de la pelouse va également être revu.

PROJET D'AMÉNAGEMENT POUR SÉCURISER LES ENTRÉES DE BOURG

Pour sécuriser l'entrée du bourg par la rue de Nazareth, il est mis en place à titre expérimental des « chicanes » du n° 6 au n° 18, à compter du 28 mars et pour une durée de 6 mois. En fonction des observations, des modifications d'emplacement ont déjà été effectuées.

Programme d'actions de la Prévention de la perte d'autonomie et de Soutien aux aidants

MAI 2022 → MARS 2023

Couesnon Marchés de Bretagne
Fougères Agglomération
Liffré-Cormier Communauté

Programme disponible au CLIC Haute Bretagne

Informations & renseignements
02 99 98 60 23
clic@essohautebretagne.fr
www.clichautebretagne.com
CLIC Haute Bretagne

Avec le soutien financier de :

Agglomération de Fougères, Département de l'Ille-et-Vilaine, ARS, Malakoff Humanis



Fougères Agglomération relance sa campagne de lutte contre le frelon asiatique

Comme chaque année, une campagne de destructions des nids de Frelons Asiatiques est ouverte.

Afin de lutter ensemble contre ce phénomène, vous pouvez nous contacter afin que nous puissions exterminer ces nuisibles.

Que faire en cas de découverte d'un nid ?

1. Prenez contact avec la mairie
2. Un référent communal se déplacera sur le site pour constater qu'il s'agit bien de frelons asiatiques
3. Le référent communal confirme et une demande d'intervention est lancée à la FGDON
4. Le coût de l'intervention est pris en charge par Fougères Agglomération dans le cadre d'une convention avec le FGDON 35.

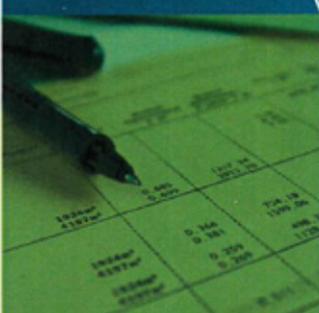


Il est nécessaire de suivre cette procédure pour que Fougères Agglomération puisse assurer le financement des interventions.

En 2021, 274 nids ont été détruits sur le territoire pour un montant de 28 000 €.

Édition mars 2022
 CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

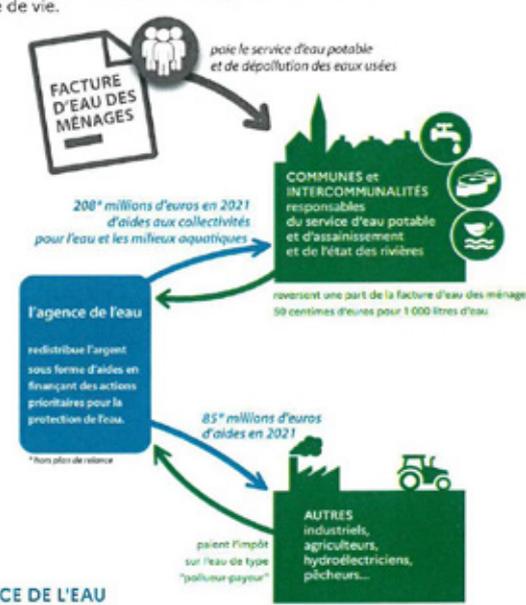
Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Taxes - données agrégées disponibles - 2019).
www.services.eaufrance.fr/doku/SPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-6 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à l'au maire ou à l'au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau ou les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réévaluation de son programme pluriannuel d'investissement. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/pqqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

➤ Nouveaux habitants

Vous venez d'emménager sur La Chapelle-Janson, prenez le temps de vous rendre en mairie afin de vous faire connaître.

Le secrétariat est à votre disposition pour vous informer des démarches à effectuer (inscription électorale, SMICTOM, jour de passage de collecte des déchets, ...)

Pour les personnes qui déménagent, il convient de nous prévenir de votre départ.



DISPOSITIF « OUI-PUB »

Expérimentation du dispositif « Oui-pub » sur le territoire du Pays de Fougères

Dans le cadre de l'Accord de Paris pour le climat, la France a pris des engagements importants. Plusieurs lois ont récemment été votées dans ce cadre. Parmi elle, la loi « Climat et Résilience », dont l'une des dispositions est d'inverser la logique du stop pub et de demander aux personnes intéressées par la publicité de le signaler, par l'apposition d'un autocollant « Oui-pub » sur leur boîte aux lettres.

Le principe de l'expérimentation

Afin de vérifier la pertinence du « Oui-pub » et son impact auprès des différentes parties prenantes, l'ADEME (Agence nationale de la transition énergétique), expérimente ce dispositif pendant 3 ans.

Concrètement, à partir du 1^{er} septembre 2022, la distribution en toutes boîtes de prospectus publicitaires non adressés sera interdite, sauf si la boîte aux lettres est équipée d'un autocollant « Oui-pub ». L'objectif de cette expérimentation n'est pas d'interdire la publicité, mais d'éviter qu'elle soit jetée sans avoir été lue.

Les bulletins d'information ne sont pas considérés comme de la publicité. Leur diffusion pourra donc continuer dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Pourquoi expérimenter le « Oui-pub » ?

Chaque année, en France, environ 900 000 tonnes d'imprimés publicitaires non adressés sont distribués. Ces papiers, une fois jetés, sont collectés, triés et traités par les collectivités territoriales, avec un impact environnemental et financier important. L'objectif de l'expérimentation est de conserver les effets bénéfiques de la publicité pour les usagers et les commerces tout en réduisant l'impact financier et environnemental.

Une telle expérimentation est intéressante à différents égards :

- Pour cibler plus efficacement les consommateurs souhaitant réellement recevoir des imprimés publicitaires et éviter les surcoûts liés à la production et à la gestion d'imprimés publicitaires non lus
- Pour continuer à diffuser de la publicité en non adressé dans la mesure où les particuliers qui le souhaitent peuvent continuer à recevoir des imprimés publicitaires
- Pour répondre aux enjeux de consommation responsable et de réduction du gaspillage, en prenant en compte la sensibilité de plus en plus forte des consommateurs

Tout au long de l'expérimentation, une évaluation des effets du « Oui-pub » sera menée : taux d'apposition du « Oui-pub », difficultés rencontrées, pistes d'amélioration... Ces données seront ensuite combinées et un rapport sera remis au Parlement.

Le calendrier de l'expérimentation

Un calendrier national a été fixé par l'ADEME, et toutes les collectivités participant à l'expérimentation devront l'appliquer.

Janvier-Mars 2022 : cadrage et préparation

Mars 2022 : informations auprès des parties prenantes

Mai-Août 2022 : communication auprès du grand public

1^{er} septembre 2022 : lancement de l'expérimentation

Début 2023 : bilan intermédiaire

Mi-2024 : bilan final

30 septembre 2024 : remise du rapport d'évaluation au Parlement

31 mars 2025 : fin de l'expérimentation et décision sur la suite à donner au dossier

Cette campagne de communication se prolongera après le 1^{er} septembre, avec des rappels réguliers dans la presse, sur internet et en magasin. Début 2023, des ambassadeurs se rendront dans chaque foyer pour distribuer de nouveaux équipements de collecte. Ils en profiteront pour rappeler le dispositif « Oui-pub ».



RAPPEL

ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous rappelons que les **ordures ménagères** sont collectées le **MARDI** et les **sacs jaunes** le **MERCREDI**

Les conteneurs doivent être déposés la veille au soir au plus tôt à l'endroit prévu à cet effet et reprendre votre bac après la collecte.

Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine avant le jour de passage habituel, la collecte est reportée au lendemain.

Emplacement des conteneurs collectifs :

Résidence des Vallées :

- Conteneur verre
- Conteneur papier

Parking cimetière :

- Conteneur Verre
- Conteneur papier
- Conteneur vêtement « Le Relais »

Salle Prélude :

- Conteneur verre

Pour tout autre dépôt encombrant et autres déchets ⇨ **SMICTOM – Allée Eugène Freyssinet – Zone d'Activité de l'Aumallerie – 35133 Javené - ☎02 99 94 34 58 – www.smictom-fougères.fr**

TÉLÉTHON

L'opération 1 pile = 1 don est renouvelée pour cette année. Des Batribox (récupérateurs de piles) sont disponibles en mairie. Pour information, Batribox les récupèrent et les transforment en dons pour le Téléthon. 1 tonne de piles collectée = 250 € versés à l'AFM – Téléthon.



➤ Recensement : la Journée Défense et Citoyenneté

Dès que vous avez 16 ans, pensez à vous faire recenser à la mairie.

Pièces à fournir : Une pièce d'identité justifiant de la nationalité française et un livret de famille.

A la suite du recensement, la mairie vous délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

Vous pourrez ensuite effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette journée a pour but d'informer sur les droits et devoirs de citoyen, ainsi que sur le fonctionnement des institutions.





Coup de pouce de Fougères Agglo pour l'achat de votre vélo à assistance électrique Une prime pouvant aller jusqu'à 100 €

- Encourager le développement du vélo, de la marche... plutôt que l'usage de la voiture : est un des axes du Projet d'Agglomération.
- Vous pouvez vous procurer le formulaire et le règlement à l'accueil de la mairie ou sur le site de Fougères Agglomération.
- Cette aide de Fougères Agglomération peut être cumulée avec le bonus vélo de l'Etat. Ce bonus de l'Etat est réservé aux ménages non imposables (contrairement au dispositif de Fougères Agglomération qui est ouvert à tous). Voir dispositif de l'Etat sur le site economie.gouv.fr

Renseignements / Demande de dossier : Fougères Agglomération - 02 99 94 50 34
transport@fougeres-agglo.bzh ou à la mairie – 02.99.95.20.92 – mairie@lachapellejanson.fr

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Fougères Agglomération : s'engage pour l'habitat sur le territoire de ses 33 communes + accompagne une démarche expérimentale sur le territoire de Louvigné.

Nos Aides pour l'Habitat

Vous êtes propriétaire de votre logement, vous habitez sur l'une des 33 communes* de Fougères Agglomération

* Nos 33 communes : La Batteuse - du - Désert, Beaucé, Billé, la Chapelle - Janson, la Chapelle - Saint - Aubert, Combourtil, Dompierre - du - Chemin, Le Ferré, Fleurigné, Fougères, Javené, Laignelet, Landéan, Lécousse, Le Loroux, Louvigné - du - Désert, Lutré, Malzéville, Monthoult, Parcé, Parigné, Poté, Romagné, Saint - Christophe - de - Valains, Saint - Georges - de - Chéné, Saint - Georges - de - Reismorbacil, Saint - Jean - sur - Couesnon, Saint - Ouen - des - Aulx, Saint - Marc - sur - Couesnon, Saint - Sauveur - des - Landes, la Selle - en - Lutré, Vendel, Villamé.

Fougères Agglomération agit sur l'ensemble de son territoire - 33 communes - pour la qualité de la vie et de l'habitat.

Vous êtes propriétaire de votre logement, vous habitez sur l'une des 33 communes* de Fougères Agglomération

Vous souhaitez le rénover
... une aide de 30% à 55% du montant des travaux peut vous être attribuée par l'Anah selon la nature de votre projet et sous condition de ressources.

Des aides supplémentaires peuvent vous être accordées grâce au nouveau dispositif d'aides directes de Fougères Agglomération.

VOUS RÉNOVEZ

Une prime de 500 € pour travaux liés aux économies d'énergie

Une prime de 1 500 € pour travaux de résorption de l'habitat indigne et / ou insalubre

Une prime de 750 € pour travaux d'adaptation à l'âge et / ou au handicap

Pour vos travaux liés aux économies d'énergie : une prime de 500 €

Les travaux doivent permettre de générer un gain supérieur à 25% d'économie d'énergie. Le montant des travaux doit être supérieur à 8 500 €.

Pour vos travaux de résorption de l'habitat indigne et / ou insalubre : une prime de 1 500 €

Critères dossiers MOUS - Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale - Département. Le montant des travaux doit être supérieur à 8 500 €.

Pour vos travaux d'adaptation & d'autonomie : une prime de 750 €

Pour vous aider à réaliser vos travaux d'adaptation à l'âge et/ou au handicap. Avec un plancher de travaux de 3 500 €.

D'autres aides peuvent venir s'ajouter à celles de l'Anah et de Fougères Agglomération : prêts, crédits d'impôts, certificats d'énergie... Renseignez - vous auprès de Renobatys (coordonnées au verso).

Les aides de Fougères Agglomération peuvent être majorées de 500 € si vous habitez sur les communes de : Beaucé, Billé, la Chapelle - Janson, la Chapelle - Saint - Aubert, Combourtil, Dompierre - du - Chemin, Fleurigné, Fougères, Javené, Laignelet, Landéan, Lécousse, Le Loroux, Lutré, Parcé, Parigné, Romagné, Saint - Christophe - de - Valains, Saint - Georges - de - Chéné, Saint - Jean - sur - Couesnon, Saint - Ouen - des - Aulx, Saint - Marc - sur - Couesnon, Saint - Sauveur - des - Landes, la Selle - en - Lutré, Vendel.

VOUS ADAPTEZ VOTRE LOGEMENT

Bon à savoir : Les aides à l'Habitat mobilisent de nombreux dispositifs (aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, aides de la Région, du Département, de l'ADEME, crédits d'impôts, Prêt à Taux Zéro... aides locales particulières comme celles que vient de créer Fougères Agglomération...)

Quel que soit votre projet... Quelle que soit votre situation... il existe sans doute une aide à laquelle vous pouvez prétendre. Pour étudier vos droits, vous faire accompagner dans vos démarches... commencez par contacter :

RENOBATYS 36, rue de Nantes à Fougères

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 & 13h30 - 17h30 (sauf vendredi : fermeture à 16h30)

Tél. : 02 90 80 20 00 (prix appel local) / contact@renobatys.bzh
www.renobatys.bzh

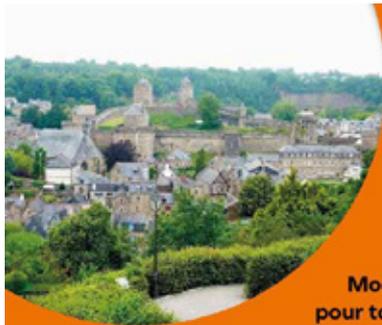
FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

www.fougeres-agglo.bzh

[@FougeresAgglomeration](https://www.facebook.com/FougeresAgglomeration)

[@FougeresAgglo](https://www.instagram.com/FougeresAgglo)

Service Habitat
Maison de l'Agglomération
7, rue d'Alsace à Louvigné - du - Désert
Tél. 02 99 98 59 46
habitat@fougeres-agglo.bzh



Mode d'emploi pour tous les trajets :

1. Il suffit de se rendre au point d'arrêt (voir tableaux ci-contre).
2. Prévoyez d'arriver au point d'arrêt environ 5 mn avant l'heure indiquée.
3. Faites signe au chauffeur si vous voulez monter ou descendre.
4. A l'arrivée des arrêts «terminus» tous les voyageurs doivent descendre du véhicule



Contacts / Informations :

> **VOTRE MAIRIE**

> **SERVICE Mobilités - Transports**

de Fougères Agglomération
Tél : 02-23-51-35-12
transport@fougères-agglo.bzh
www.fougères-agglo.bzh

> **BOUTIQUE SURF**

Gare routière de Fougères
6 rue des Frères Deverio

AGGLO
FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DU 9 JUILLET AU 31 AOUT 2022

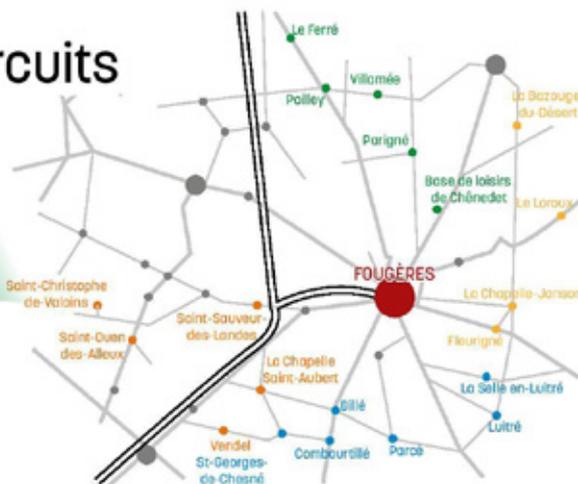
mobil' AGGLO

NAVETTES ESTIVALES
CENTRE-BOURG
GARE ROUTIÈRE DE FOUGÈRES
BASE DE LOISIRS DE CHÊNEDET

1 aller retour le mercredi et samedi après-midi
Tout public - Gratuit

4 Circuits

Repérez les communes sur la carte ci-contre, votre couleur de circuit et les horaires ci-dessous.



Quand ?

Le service fonctionne les mercredis et samedis après-midi du 9 juillet au 31 août 2022

Mode d'emploi

Chacun peut en bénéficier. Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés d'une personne adulte.

> Le service est entièrement gratuit.

> Pour le groupe de plus de 10 personnes, il est nécessaire de procéder à une réservation préalable soit par téléphone au 02-23-51-35-12 ou par e-mail à l'adresse : transport@fougères-agglo.bzh la veille avant 12 h.

NAVETTE CHÊNEDET



CIRCUIT ORANGE



CIRCUIT VERT



CIRCUIT JAUNE



CIRCUIT BLEU





CHAPI CÂLINS



Ce semestre s'est déroulé normalement, mise à part l'annulation du spectacle prévu le 17 décembre 2021, du fait du contexte sanitaire.



Les enfants sont toutefois venus à l'espace jeux faire une décoration de Noël. Toutes les séances ont donc eu lieu, les enfants ont pu profiter des activités proposées et des jeux mis à leur disposition. Les activités ont été diverses : la réalisation de couronnes des rois, des jeux de transvasements avec des graines, des jeux pour stimuler leur sens du toucher, histoires, comptines et jeux avec des marionnettes...



Deux activités plus particulières ont marqué ce semestre ; le vendredi 25 mars, nous avons abordé le thème des émotions, dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance.



Le 8 avril, les enfants ont décoré un petit panier et sont partis à la chasse aux œufs, il pleuvait beaucoup, nous l'avons donc fait dans la salle Préluce, les enfants étaient ravis de trouver des œufs en chocolat et d'en goûter !



Agnès Le Moullour, animatrice, quitte ses fonctions fin juin. Nous la remercions pour son engagement et sa dévotion auprès de nos tout-petits. Bonne continuation à vous.

Chapi-Câlins, lieu d'éveil et d'apprentissage de la socialisation pour tous les enfants non scolarisés, accompagnés d'un adulte référent -assistant(e) maternel(le), parents, famille d'accueil...) résidant sur l'une des 7 communes du RIPAME, gratuit et sans inscription au préalable, fonctionne pendant les périodes scolaires. C'est aussi un lieu de rencontre, d'échange et d'écoute pour les adultes. Réouverture de Chapi-Câlins en septembre !



ACCUEIL DE LOISIRS ARC-EN-CIEL

Les beaux jours arrivent ! Et avec eux, la période festive à l'accueil de loisirs Arc-en-Ciel ! L'équipe d'animation vous invite à un voyage virtuel autour de notre programme.

Happy Birthday to You, Arc-en-Ciel

Ça fait déjà 10 ans ?! Mais oui ! L'accueil de loisirs fête ses 10 ans le 8 juillet avec une journée très spéciale. Kermesse interne pour les enfants toute la journée, avec des jeux de kermesse, maquillage, danse, chant et boum générale, ainsi qu'avec deux structures gonflables pour une journée mouvementée. Suivie par une soirée kermesse ouverte pour les familles (anciennes ou actuelles) adhérentes à l'association, qui ont fréquenté, soutenu, fait vivre l'accueil de loisirs toutes ces années. Passons un bon moment ensemble, échangeons nos bons souvenirs autour d'une galette-saucisse. Un petit spectacle des enfants est prévu ainsi que l'intervention de M. le maire de La Chapelle Janson, de Mme la maire de Fleurigné, des représentants de la Fédération Familles Rurales et de ceux de l'association des parents.

Profitons de ce moment pour présenter un autre élément important de la vie de l'accueil de loisirs. Nous allons inaugurer le nouveau jardin pédagogique, qui a été imaginé, coordonné et géré par les enfants et l'équipe éducative de la structure. Un beau projet qui n'attend qu'à s'étendre et devenir un projet communautaire au sein du village pour les bénéfices de tous.



Grimpons, sautons, roulons, explorons

Pendant deux mois les enfants de l'accueil de loisirs se verront proposer des activités diverses, sportives, artistiques et d'expressions. Cela leur permettra de découvrir différentes formes de loisirs, de grandir, de

devenir plus autonomes et d'avoir une estime de soi équilibrée. Sortie accrobranche, équitation, barbecue inter-centre, grands jeux à volonté, création d'une musique vidéo, mais la liste est longue. Tout le monde y trouvera quelque chose à son goût.

Nous proposons deux mini-camps au mois de juillet. Les 6-8 ans partent à Chênedet pour faire de l'accrobranche et de la course d'orientation ; tandis que les 8-12 ans vont explorer Rennes et ses secrets. Quels secrets ? On ne sait pas encore, car ce sont les enfants qui choisiront leurs activités.

Bien sûr que nous n'oublions pas les enfants qui nous rejoignent au mois d'août non plus. Pour eux sur le programme : mini-camp des maternelles ; sortie vélo sur la voie verte ; nuit entre grands avec sortie bowling ; mini-golf et structure tubulaire à Vitry, balade contée dans la forêt de Brocéliande.



Tous pour un, un pour tous

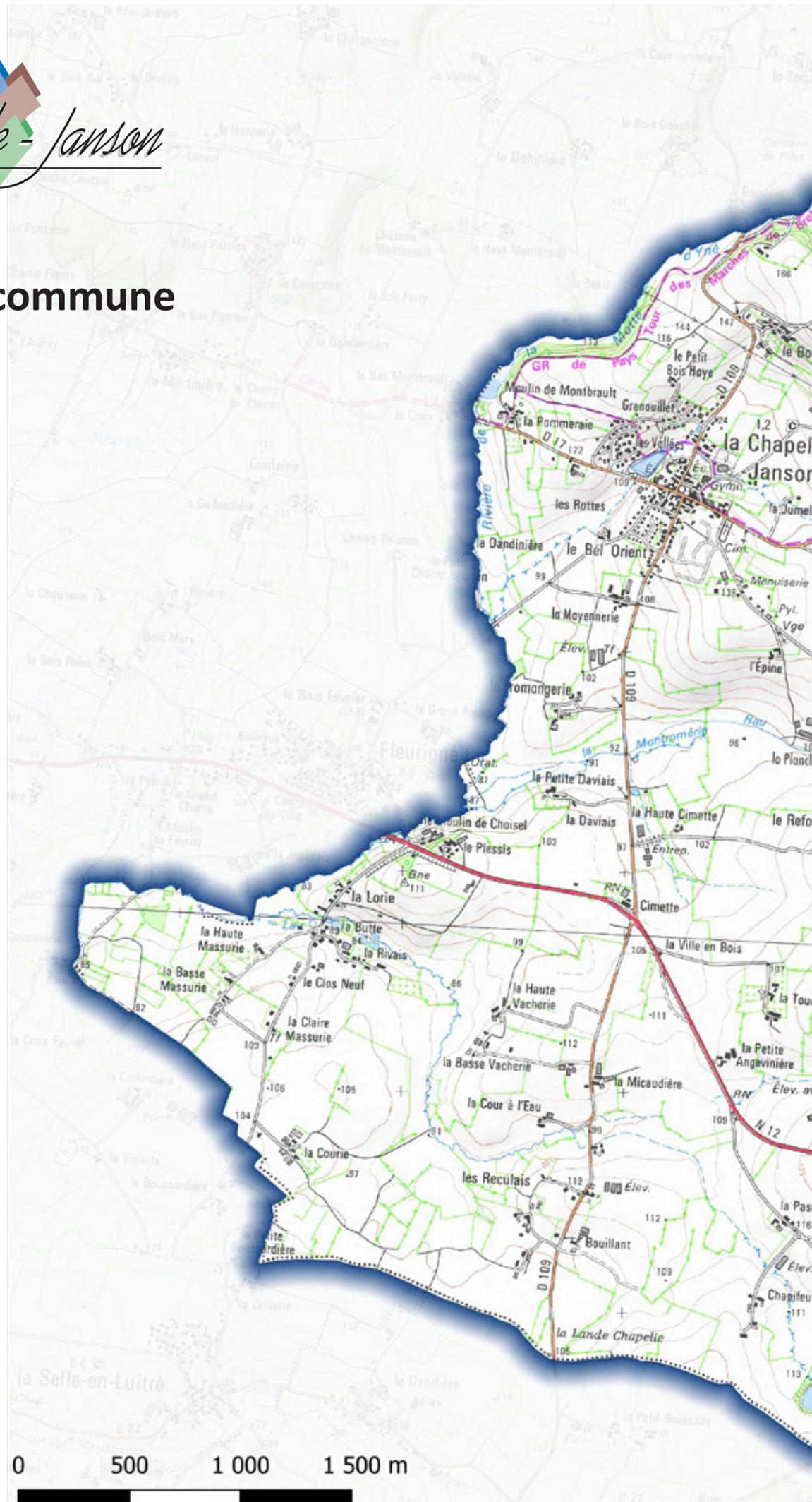
A l'accueil de loisirs, en tant que structure associative affiliée au mouvement Familles Rurales, les parents ont un rôle important. Ils sont réunis au sein de l'association Familles Rurales La Chapelle Janson Fleurigné. La présence des parents nous est de la plus haute importance, cela nous permet de répondre à vos attentes et de créer un accueil de loisirs qui correspond à vos envies et celles de vos enfants. Rejoignez l'équipe des parents, un très joyeux lot !

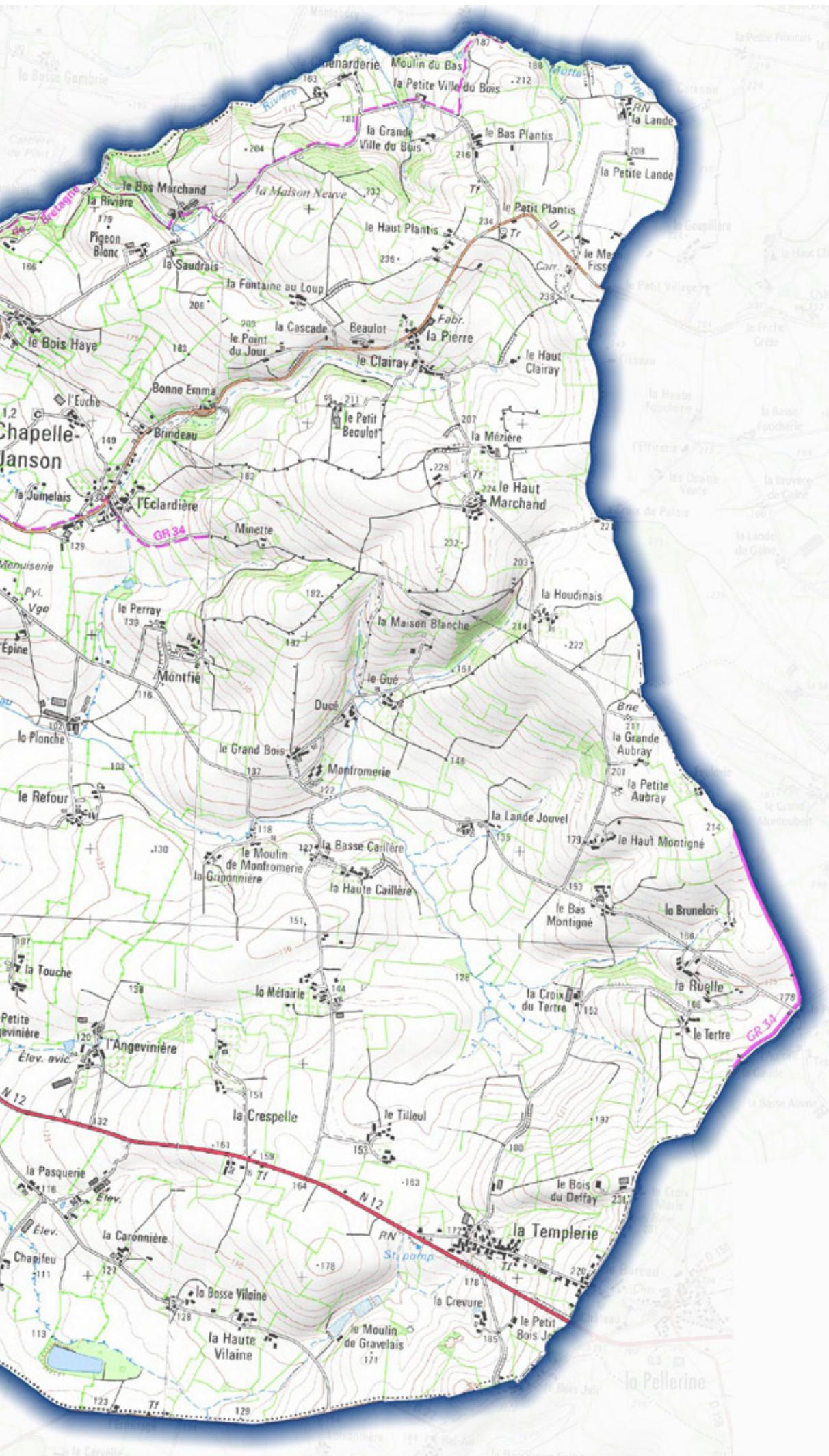
Inscriptions

Il nous reste encore quelques places libres pour cet été. Pour plus d'information sur les modalités d'accueil, merci de contacter la direction à al.chapellefleurigne@famillesrurales.org

Le programme se trouve sur notre site internet : <https://bretagne.famillesrurales.org/444/accueils-de-loisirs-en-ille-et-vilaine>

Plan de la commune







ÉCOLE DE LA CHAPELLE-JANSON / FLEURIGNÉ

L'année scolaire se termine au RPI. Avec l'arrivée des beaux jours et l'allègement des protocoles sanitaires, nous avons pu vivre de beaux projets dernièrement :

Les journées des communautés :

Cette journée a pour but de réunir les élèves pour défendre une cause. Cette année, nous avons soutenu une association qui travaille pour la reconstruction d'une école à Haïti qui a été détruite lors du dernier tremblement de terre qu'ils ont subi.

A la Chapelle :

Vendredi 1er avril, à La Chapelle-Janson, les 4 classes de l'école ont participé à la journée des communautés éducatives.



Le matin, nous avons présenté via des photos, l'école à Haïti. Grâce à l'opération "bol de riz", nous pourrions leur envoyer de l'argent afin de les aider à reconstruire une nouvelle école. En fin de matinée, nous sommes allés faire une grande marche dans la campagne de La Chapelle-Janson. L'après-midi, les 4 classes étaient mélangées afin de participer à différents ateliers (constructions, jeux de société, arts visuels et chant).

Enfin, en fin de journée tous les élèves se sont retrouvés sur la cour pour chanter.

Une belle journée de fraternité !

Et à Fleurigné :

La journée des communautés éducatives a eu lieu le 8 avril. Le programme de la journée a été le



suivant : le matin : Présentation de l'association à partir d'un diaporama et marche autour de notre commune pour partager un temps ensemble. Malheureusement, la météo ne nous a pas permis de réaliser ce temps.

Le midi, le repas « bol de riz » : les bénéfices ont été reversés à l'association. L'après-midi, il y a eu différentes activités à vivre avec les élèves de différentes classes sur le thème de l'école : un atelier dessin, un atelier jeu collectif, un atelier jeux de société et un atelier construction. Puis, nous nous sommes retrouvés pour un chant commun : « A quoi ressemble ta maison ? » suivi d'une photo collective.

Malgré la déception du matin, tout le monde a été ravi de cette journée. Merci aux parents qui nous ont accompagné avec gentillesse. Vivement l'année prochaine.

Mobilité virtuelle en France - Sur les ailes des légendes

Dans le cadre du projet Erasmus + "On the Wings of Legends", les élèves de l'école de La Chapelle Janson ont accueilli virtuellement leurs partenaires européens venant de Grèce, d'Espagne, de Hongrie et d'Angleterre pendant cinq matinées. A travers différentes activités, les élèves ont pu présenter leur lieu de vie (pays, région, commune), mener des activités autour des contes ou encore échanger directement avec leurs pairs. Si la situation sanitaire a empêché de prévoir un accueil réel comme prévu initialement, l'expérience demeure une belle découverte, tel un pas vers la construction d'un sentiment de citoyenneté européenne.

Retrouvez la vidéo de cette semaine sur le site internet de l'école !





Projet TERR'ALIM – CM1

Tout au long de l'année, les CM1 ont eu 7 séances sur l'alimentation : Comment bien se nourrir ? Quels sont les légumes de saison ? Comment développer nos 5 sens ? Quels sont les différents types d'agriculture ? Qu'est-ce qu'un circuit court ?



Nous avons eu l'intervention d'une nutritionniste et Victor, animateur environnement, nous a présenté l'ensemble des séances. Enfin, pour clôturer notre projet, nous sommes allés visiter le "Violon à graines" à La Chapelle-Janson chez le maraîcher Simon Loeltz. Nous avons appris plein de choses et encore un grand merci à Simon.

Sortie au cinéma pour les TPS/PS et MS

Le 19 Mai, les classes de TPS/PS et MS ont eu la chance d'aller au cinéma le Club à Fougères voir « *La petite taupe aime la nature* ». Les MS racontent leur sortie :

« Ce matin, nous sommes allés au cinéma à Fougères. Nous avons pris le car et on s'est donné la main. On a vu un dessin animé qui parlait d'une taupe. Elle creusait des trous dans le jardin. C'était comme une grande télé. Nous avons beaucoup aimé le film. »

Les Moyenne-Section de l'école de Fleurigné



Sorties scolaires

Pour marquer cette fin d'année, chaque classe du RPI va vivre une sortie scolaire.

-Les CM1/CM2 ont eu la chance de partir au Puy du Fou les 9 et 10 juin.

-Les CE1/CE2 ont assisté, le vendredi 10 juin, à un concert le matin puis à un spectacle de cirque.

Sortie scolaire de Fleurigné

Vendredi 13 mai 2022, les élèves de toutes les classes de l'école de Fleurigné ont pris le car pour se rendre au zoo de Champrépus.



Sur place, ils ont pu donner à manger aux chèvres et découvrir les différents animaux : girafes, lions, zèbres, tigres...

Chaque classe a également participé à une animation d'une heure sur les thèmes suivants : « les milieux de vie » pour les PS et les MS et « poils et plumes » pour les GS et les CP. Ils sont revenus ravis de leur journée !

Vote du prix des incorruptibles

Le vendredi 20 mai, les classes de MS, GS et CP sont allées à la bibliothèque afin de voter pour le prix des Incorruptibles.

Durant l'année scolaire, Mathilde leur a lu les livres sélectionnés pour ce prix. Les élèves ont pu vivre l'expérience d'un vote. La mairie et Mathilde avaient installé un isoloir et l'urne servant pour les élections. Merci à eux ! Cela a permis aux élèves de faire comme "les grands". Une expérience riche !





Exposition aux Urbanistes



La galerie d'art Albert Bourgeois accueille depuis quelques temps une exposition intitulée : "Les songes de la nuit influent sur le jour".

L'artiste Eunji Peignard-Kim y expose différentes œuvres inspirées de ses promenades en forêt. En effet, les animaux sont au centre de ses tableaux, qu'ils soient réels ou imaginaires.

Suite à la découverte de ces tableaux, les élèves de la Chapelle Janson ont participé à différents ateliers créatifs (selon leur niveau) : "animal-objet" ; "animal-bocal" ou encore "Chauve-souris".

Spectacle de musique des élèves



Pendant plusieurs mois, les élèves de la GS au CM2 ont travaillé autour d'un projet musique avec Florence, l'intervenante. Le mardi 24 mai, ils ont présenté leur concert intitulé « La grotte aux korrigans » au Centre Juliette Drouet. Soirée réussie !

Immersion au collège pour les CM2

Il y a des passages de la vie qui sont des moments charnières de notre histoire. Les CM2 de notre école sont en train de vivre un de ces moments ; ils vivent leurs dernières semaines d'école primaire avant la grande rentrée au collège en 6ème.

Pour que ce grand changement s'opère en douceur, le collège Sainte Marie a reçu nos élèves pour une journée "en immersion" le jeudi 19 mai. Cette journée était aussi attendue que redoutée pour nos grands écoliers. Lors d'une rédaction, ils ont pu exprimer ce qu'ils ressentaient à propos de cette journée.

Le vendredi 20 mai, au lendemain de leur immersion, j'ai de suite remarqué leurs sourires et ce petit air soulagé de fierté qu'ils rapportaient avec eux du collège.

A nouveau, je leur ai proposé une rédaction, mais cette fois, rien d'imaginaire, juste le récit fidèle de leur journée et de ce qu'ils ont ressenti.

Il semble qu'ils ont tous pris leurs marques assez rapidement et qu'ils ont vite été soulagés. La grande réussite de cette journée, c'est qu'ils sont nombreux désormais à être enthousiastes pour ce grand changement. J'espère, quant à moi, qu'ils sauront profiter des dernières semaines en école primaire et qu'ils se souviendront longtemps de ce moment charnière. En tout cas, moi, je suis heureux de vivre un peu ce moment avec eux.

Inscriptions pour l'année 2022/2023

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école du RPI, vous pouvez nous contacter par téléphone afin de prendre rendez-vous avec les directrices.

Fleurigné : 02.99.95.21.12

La Chapelle-Janson : 02.99.95.24.12.

Pour découvrir nos écoles et tout ce que nous avons pu vivre cette année :

<https://rpi Fleurigné la Chapelle Janson.toutemonec.ole.fr/posts/5409133>

L'équipe pédagogique du RPI

Ramassage scolaire

Pour tous renseignements :

Mairie de Fleurigné

Tél. : 02 99 95 20 46

Email : mairie@fleurigne.fr





A.P.E.L.

L'Association des Parents d'Elèves du RPI St Joseph – St Lézin



L'APEL prend une part active à la vie du RPI des écoles de Fleurigné- La Chapelle Janson par l'organisation de manifestations permettant de tisser du lien entre les parents et l'école et de récolter des fonds afin de soutenir financièrement les sorties et les projets scolaires.

Quatre temps forts ont marqué ce début d'année 2022 :

Le repas à emporter du mois de janvier.

Vu le succès de l'année dernière, nous avons décidé de renouveler cet événement le samedi 29 janvier. Un menu adulte couscous et un menu enfant burger étaient proposés. Une bonne participation a été constatée, avec 360 menus vendus.

Nous vous donnons rendez-vous le 28 janvier 2023 pour, nous l'espérons, une vraie soirée tous ensemble réunis autour d'une grande table !

La collecte de papiers en mars.

Sur le temps du week-end du 5 et 6 mars, nous avons récolté 15,18 tonnes de papiers sur le parking de la salle des sports de La Chapelle.

Merci à vous : familles, habitants des 2 communes pour votre collaboration !



Participation à la soirée théâtre des « Tontons Zacteurs ».

A Fleurigné, le vendredi 18 mars, nous avons eu le plaisir d'aider la troupe à l'organisation de la soirée : confection de gâteaux, tenue de la buvette. Elle nous a généreusement offert les bénéfices de cette soirée. Nous la remercions encore !

La tombola chocolat de Pâques.

Une nouvelle fois, les enfants de l'école furent très motivés à vendre leurs grilles à leurs proches (155 en tout !), avec un gros œuf en chocolat à gagner par grille.

Nous tenons à remercier les personnes qui œuvrent pour le bon déroulement de ces manifestations, les équipes éducatives, les familles, les artisans qui participent à ces rendez-vous.

Le bureau de l'APEL vous souhaite de très belles vacances d'été !

Associations



OCAS

Animations 7-15 ans



JUILLET

Inscriptions dans la mairie de votre commune avec dossier complet du 9 Mai jusqu'au **1er Juillet 2022**
 Questions/infos : 0769820128/ ocas.cantonord@hotmail.fr ou siteinternet : <http://www.ocas-fougeresnord.fr/>

J	Activités	Horaires	Infos
V 8	Accrobranche et Koh Lanta	F : 9h30 à 17h30	RDV au parking de Chenedêt (où il y a les chevaux), goûter, eau, pique-nique. Jeux le matin et accrobranche l'après-midi. Tenue adaptée en fonction météo
L 11	Tennis de table	F : 14h à 17h30	RDV à la salle des sports de LANDEAN, prévoir tenue de sports + goûter et boisson. Amener sa raquette si possible
M 12	COBAC PARC 1	C : 8h45 à 17h30	RDV à la gare de FOUGERES, prévoir goûter, pique-nique, tenue de piscine, en fonction météo et tenue de rechange. Mardi 12 : La Chapelle-Janson, Fleurigné, Le Loroux, Parigné, Landéan. Mercredi 13 : Luitré-Dompierre, Beaucé, La Selle en Luitré, Laignelet.
M 12	COBAC PARC 2	C : 8h45 à 17h30	
L 18	Initiation Krav Maga + Dodgeball	F : 9h à 17h30	RDV à la salle des sports de La Chapelle-Janson. Prévoir goûter + eau + tenue de sport + pique-nique
M 19	Cinéma et bowling	F : 13h15 à 18h45	RDV à la gare de Fougères, retour au bowling. Prévoir goûter et boissons.
M 20	Futsal et basket	F : 9h à 17h30	RDV salle des sports de LUITRÉ, prévoir tenue de sports, pique-nique, eau
J 21	Lasergame + Trampoline Park	C : 8h30 à 17h30	RDV à la gare de Fougères, prévoir un pique-nique, un goûter + chaussettes de trampoline park (si vous en avez, sinon le prestataire nous les fournira)
V 22	Ultimate et Badminton	F : 9h à 17h30	RDV salle de PARIGNÉ. Prévoir pique-nique + tenue et chaussure de sport + eau
L 25	Chasse au Trésor	F : 14h à 17h30	RDV au Saut Roland (Dompierre du Chemin), prévoir goûter et eau
M 26	Balade à vélo + golf	F : 9h à 17h45	RDV au parking de Nançon, prévoir son vélo + casque + bouteilles d'eau + pique-nique (9km x2 / voie verte) + Golf au Bois Guy
M 27	Grands Jeux (gamelles géantes, ...)	F : 14h à 17h30	RDV au terrain de tennis de LE LOROUX, prévoir goûter + boissons
J 28	Jeux de Plage et Char à voile	F : 8h30 à 17h30	RDV à la gare de FOUGERES, prévoir pique-nique, goûter, tenue en fonction météo, eau et affaires de rechanges
V 29	Initiation Athlétisme	F : 14h à 17h30	RDV à la salle des sports de Dompierre du Chemin, prévoir tenue de sports + goûter et boisson.

AOÛT

J	Activités	Horaires	Infos
L 1	Thèque Vortex	F : 14h à 17h30	RDV au terrain de foot de PARIGNE, prévoir tenue de sports + goûter et boisson.
M 2	Jeu Loup Garou Géant	F : 14h à 17h30	RDV salle des fêtes FLEURIGNE (à côté de la mairie), prévoir eau + goûter
M 3	Paintball en forêt	F : 13h15 à 17h30	RDV à la gare de FOUGERES, prévoir goûter, tenue qui ne craint pas, chaussures de rechange et eau (possibilité de se rendre directement à Louvigné du Désert si vous avez prévu Julien)
J 4	Street Basket	F : 14h à 17h30	RDV à l'école de LAIGNELET (city), prévoir goûter, boisson et eau
V 5	Vendredi tout est permis	F : 14h à 17h30	RDV à la salle des fêtes de LA SELLE EN LUITRÉ, prévoir tenue de sport + goûter et boisson
L 8	Rollet + Hockey	F : 14h à 17h30	RDV à la salle des sports de Beaucé, prévoir ses rollers et équipements, goûter et boisson
M 9	Initiation Athlétisme	F : 14h à 17h30	RDV à la salle des sports de LA CHAPELLE JANSON, prévoir tenue de sport, goûter et eau
M 10	Parc Ange Michel	F : 9h à 17h30	RDV à la gare de Fougères, prévoir pique-nique, goûter, tenue en fonction météo et eau
J 11	Badminton	F : 14h à 17h30	RDV à la salle des sports de FLEURIGNÉ, prévoir tenue de sport, goûter et eau+ raquettes de badminton
V 12	Petits Jeux Sportifs	F : 14h à 17h30	RDV salle de La Foucherais de Laignelet, prévoir goûter et boissons
M 16	Jeux de sociétés	F : 14h à 17h30	RDV à la salle des fêtes La Grange de PARIGNÉ, prévoir goûter et boisson, amener jeux si possible
M 17	Handball	F : 14h à 17h30	RDV à la salle des sports de Beaucé, prévoir tenue de sport, goûter et eau
J 18	Dodgeball	F : 14h à 17h30	RDV à la salle des sports de FLEURIGNÉ, prévoir tenue de sports, goûter et boissons
V 19	Scrapbooking	F : 14h à 17h30	RDV à la salle des fêtes de LA SELLE EN LUITRÉ, prévoir 10 photos, goûter et boisson
L 22	Tennis de table	F : 14h à 17h30	RDV à la salle des sports de LANDEAN, prévoir tenue de sports + goûter et boisson. Amener sa raquette si possible
M 23	Piscine	F : 14h à 16h45	RDV à la piscine Aquatis de Fougères. Prévoir maillot de bain + eau + goûter (40 places MAXI)
M 24	Grands Jeux (gamelles géantes...)	F : 14h à 17h30	RDV au terrain des sports de LE LOROUX, prévoir goûter + boissons
J 25	Initiation Foot Freestyle (à partir de 8 ans)	F : 14h à 17h30	RDV salle des Sports de Luitré, prévoir goûter + boissons
V 26	Sortie Parc Astérix	C : 4h – 00h00	RDV à la gare de Fougères, prévoir 2 sacs (1pour le pique-nique du midi dans le parc + 1 qui reste dans le car pour pique-nique du soir)
L 29	Olympiade	F : 14h à 17h30	RDV à la salle des sports de La Chapelle-Janson. Prévoir tenue et chaussures de sport + goûter + eau
M 30	Canoé-Kayak/paddle (à partir de 8 ans) + Patinoire	C : 8h à 18h	RDV à la gare de Fougères, prévoir un pique-nique, un goûter, des gants et des grosses chaussettes pour la patinoire + tenue de rechange + serviette + chaussures qui ne craignent rien pour le canoé kayak. OBLIGATION DE FOURNIR UN TEST NAUTIQUE
M 31	Ultimate/Futsal	F : 9h – 17h30	Rdv Salle La Foucherais Laignelet. Prévoir gourde + goûter + tenue de sport



Clap de fin de cette saison 2021-2022 !

Les deux points marquants de cette saison sont le rapprochement des deux clubs, le CF2L et FCSF, pour créer une seule entité, regroupant sept communes du bassin fougerais, Beaucé, Fleurigné, La Chapelle Janson, Laignelet, Le Loroux, La

Selle en Luitré et Luitré-Dompierre

Le nom provisoire du regroupement, pour cet exercice, est CF2L/FCSF.

Avec un record du nombre de licenciés s'élevant à 506.

Le second point marquant, étant la mise à disposition du terrain synthétique à La Chapelle Janson :

Le **Stade Intercommunal Eduardo Camavinga**, grâce aux quatre communes composant le CF2L.



La priorité pour cette fin de saison était de déterminer une identité commune.

À l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2022, il a été voté et validé le futur nom du club pour les saisons à venir.

« **BOCAGE FOOTBALL CLUB** »

(Le Logo et les couleurs sont en cours d'étude)

COTÉ SPORTIF

La saison 2021-2022 pour les différentes catégories du CF2L/FCSF s'est achevée dimanche 22 mai avec une grande satisfaction sur l'organisation et le dévouement des personnes concernées aux entraînements, aux plateaux, aux matchs et autres manifestations.



Les seniors, nos 90 licenciés, ont sur le plan sportif, également réalisé une belle saison. Celle-ci s'annonçait pourtant compliquée au vu du contexte sanitaire.

4 équipes seniors, 2 équipes vétérans et une équipe Futsal ont pu pleinement défendre les couleurs du regroupement tout le long de la saison.

L'équipe fanion termine sixième de **Régional 3**, après avoir été longtemps dauphin.

Les seniors B évoluant en **District 2**, terminent sur la troisième marche.

Les seniors C évoluant en **District 3** terminent également troisième.

Les seniors D évoluant en **District 4** terminent second.

Les vétérans Belle saison également, deux équipes ont pu être composées et terminent respectivement à la quatrième et sixième place de leur championnat.

L'équipe FUTSAL du CF2L/FCSF a décroché lors de la dernière journée de championnat, le titre de **CHAMPION de D2** et la montée au plus haut de district pour la saison prochaine. **FÉLICITATIONS au staff et aux joueurs**

L'école de foot. En moyenne, 6 équipes jeunes de la catégorie **U6/U7** et 4 dans la catégorie **U8/U9** étaient engagées sur les plateaux chaque week-end pour rencontrer les autres écoles de foot au niveau local.

Pour la section **U10/U11**, la saison fut également très complète. 5 équipes en championnat, une finale départementale pour l'équipe 1, et un groupe qui grandit encore un peu plus cette année.

MERCI À TOUS LES ENCADRANTS ET BÉNÉVOLES DE TOUTES LES CATÉGORIES !!!

Cette saison s'est clôturée par la troisième édition du Challenge Franck Lefeuvre/Maxime Guillaume, réunissant 32 équipes U8/U9.



Environ 1000 personnes se sont retrouvées lors de cette journée à Beaucé. C'était un réel plaisir de pouvoir réitérer cette journée caritative pour l'association **Hors-Jeu La Violence** après cette période difficile !



Nous tenions à remercier nos Élus, l'ensemble des dirigeants, bénévoles, adhérents et supporters, ainsi que nos partenaires et les collectivités qui font vivre notre club.

Pour la rentrée prochaine, tout joueur souhaitant rejoindre le club, peut contacter le président **Vincent GUERAULT, 06.75.84.77.74** ou **Nicolas MARTINAIS, 06.82.17.90.99.**

BONNES VACANCES ET MERCI À TOUTES ET À TOUS !!!

EN ROUTE VERS LA SAISON 2022-2023 !!!



GYM RELAX

L'épisode du Covid-19 est, nous l'espérons, derrière nous. Par conséquent, nous envisageons de reprendre les cours de yoga et gymnastique à la rentrée de septembre.

Pour tous renseignements, vous pouvez appeler Gérard BUSSON au 07.71.79.38.98.

Bonnes vacances à tous.



USCF section badminton

Le badminton est un sport accessible à tous, des plus jeunes dès 6 ans jusqu'aux adultes dans un esprit de convivialité.

Nous comptons à ce jour, 73 licenciés dont 46 jeunes de 6 à 17 ans. Nous avons engagé pour cette saison 4 équipes en compétition avec des résultats encourageants, bravo à tout le monde.

- 1 équipe mixte en Départementale 2,
- 1 équipe mixte en Départementale 4,
- 1 équipe homme en Départementale 1,
- 1 équipe homme en Départementale 3.

Nous espérons pouvoir organiser nos événements habituels lors de la saison prochaine (galette des rois, tournoi jeunes et adultes).

Infos pratiques :

Nous communiquerons pour les jeunes et adultes à la rentrée les jours, lieux et heures pour les entraînements.

Si vous souhaitez des renseignements pour pratiquer le badminton, vous pouvez nous contacter :

- **Thierry Salmon** (Président) : 0619010112,
- **Sébastien Renault** (Trésorier) : 0787257465,
- **Vincent Gautier** (Secrétaire) : 0642835874.



LA GAULE JANSONNAISE

La saison de pêche 2022 démarre après une ouverture plutôt appréciable sur le plan de la participation des pêcheurs.

Les 3 premiers mois se sont écoulés doucement sans toutefois atteindre le résultat des années précédentes.

Nous avons été dans l'obligation de revoir le prix des cartes à la hausse étant donné l'augmentation annuelle du poisson depuis 3 ans.

Outre les aléas de la pêche connus à cette saison ; la libération des interdits covid 19, permettent la reprise des activités suspendues des 2 dernières années.

Les livraisons des truites se font avec un produit conforme au niveau du calibrage et consommation.

En ces temps difficiles, une bonne journée de pêche ne peut que faire du bien...

Bonnes vacances à tous.

Mr MOREL

CLUB DU SOURIRE



(Conseil d'administration 2022.)

Après 2 années d'arrêt pour Covid 19, nous avons repris nos activités (repas, belotes, gym, bals).

Nous espérons vous revoir tous.

Alain Barré



Dimanche 11 septembre VIDE GRENIERS & Foire aux Plantes De 6h à 17h

En extérieur - Réservation obligatoire



Ne pas jeter sur la voie publique

Organisé par le
Comité des Fêtes La Jansonnaise

Prix: 5 € les 5 mètres
Réservation et information en priorité sur:
www.mybrocante.fr
Ou 06.19.85.99.24 / 06.68.46.73.84 de 18h à 20h

Restauration
et animation
sur place

Le Comité des Fêtes « La Jansonnaise » organise son premier Marché de Noël, avec plein de surprises (recherche personne pour faire le Père Noël, concours de maisons illuminées sera mis en place ce jour, ...) le samedi 10 décembre 2022 en nocturne, à partir de 17h. Tous commerçants, artisans, producteurs qui souhaiteraient se joindre à nous peuvent nous contacter.

Nous sommes également à la recherche de bénévoles. Vous avez envie d'évoluer dans une équipe sympathique et dynamique, vous souhaitez faire bouger votre commune, alors rejoignez-nous au plus vite, on vous attend !

Mail : cf.lajansonnaise@gmail.com

Facebook : LA JANSONNAISE – COMITE DES FETES

L'équipe du Comité des Fêtes La Jansonnaise



Implantée depuis plus de 70 ans sur tout le territoire français, l'ADMR est une association de proximité qui intervient sur votre commune.

L'ADMR Mélusine intervient sur les communes de Beaucé, Billé, Combourtille, Dompierre du Chemin, Fleurigné, Fougères Nord, Javené, Laignelet, Landéan, Luitré, La Chapelle Janson, La Selle en Luitré, Le Loroux, Montreuil des Landes, Parcé, Parigné.

Elle propose un soutien au domicile des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées et emploie des professionnels qualifiés et compétents pour répondre à vos attentes.

L'association offre un éventail de prestations modulables selon vos besoins : aide à la personne (aide à la toilette, aide au lever/coucher...), entretien du logement, entretien du linge, repassage, aide aux repas, accompagnement (aide aux courses, sorties...), garde d'enfants. Ces interventions à domicile vous permettent de mieux organiser votre vie, surmonter des difficultés passagères, conserver votre autonomie.

L'ADMR a également un service de portage de repas à domicile : tous les jours ou à la demande !!

N'hésitez pas à contacter vos référents locaux ou à nous rencontrer dans nos locaux

Horaires d'ouverture de l'association :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 8h-13h et 14h-17h

Vendredi : 8h-13h et 14h-16h

L'assurance et le plaisir de manger sain et équilibré sans avoir à préparer soi-même son repas.

Nous informons également que le service bricolage et jardinage a été remis en place depuis le printemps 2021 : tonte de pelouse, taille de haie, jardinage, installation de boîtier à clé, petite réparation...

L'ADMR conventionnée avec les caisses d'allocations familiales (CAF, MSA), le conseil départemental (Allocation Personnalisée d'Autonomie APA, Prestation Compensatoire du Handicap PCH, aide sociale), les caisses de retraites, des mutuelles ou assurances vous permet, selon votre situation, d'avoir accès à des aides financières et vous aide à constituer votre dossier.

Vous pouvez également bénéficier de réduction ou crédit d'impôts (jusqu'à 50%) selon loi de finances en vigueur et sous certaines conditions. Les CESU préfinancés sont acceptés.

Nous remercions les personnels mobilisés au quotidien et nous remercions les usagers pour la confiance accordée.

Nous espérons pouvoir reprendre les animations et moments de convivialité avec les usagers.

ADMR MELUSINE

13 avenue de Bretagne – 35133 FLEURIGNE

11 Boulevard Leclerc – 35300 FOUGERES

Tel 02 99 95 31 90 - Mail :

fleurigne.asso@admr35.org



COURSES CYCLISTES DU 21 ET 22 MAI - « GUIDON D'OR FOUGERAIS »

Le Guidon d'or fougerais, a organisé des courses cyclistes, une épreuve en coupe de France des départements pour les minimes, cadets et cadettes. Cette épreuve n'a encore jamais été organisée dans la région. Louis Tienvrot, président du Guidon d'or et son équipe, ont reçu des coureurs d'une quinzaine de départements.

La journée de samedi était réservée au contre-la-montre par équipe. Les cadets, les minimes et cadettes ont emprunté le même circuit dont la distance est fixée à 14,500 km.

Dimanche, les minimes et les cadettes ont entamé la journée de cyclisme pour une course sur un circuit de 10,5 km, à courir à quatre reprises soit 42 km.

L'après-midi, place aux cadets. Départ sur le même circuit que celui du matin, mais à répéter 7 fois, soit 73,5 km.

Près d'une centaine de cadets et 80 minimes et cadettes ont participé à cette épreuve de coupe de France des départements.

Ces 2 jours de cyclisme ont été intéressants à suivre, car chaque département a sélectionné les meilleurs coureurs du moment.

ALIZART'IN BOX



Est une association collégiale regroupant des passionnés de La Chapelle-Janson, de communes environnantes ou de Fougères. Ils se retrouvent 2 vendredis soir par mois, à la salle de la mairie, pour dessiner, peindre, et pourquoi pas sculpter... Chacun arrive avec ses idées, ou va piocher dans la pile de livres à leur disposition.

Tout le monde est le bienvenu, habitué du dessin ou pas. Cherchant de nouvelles expériences ou voulant parfaire ses connaissances en dessin.

Jean-François GAUTIER, autodidacte passionné, reste à l'écoute de chacun et les aide à réaliser leurs envies.

Les membres de l'association ont toujours plaisir à se retrouver, à partager leurs expériences. La bonne humeur, la détente, la convivialité, l'échange, sont les maîtres mots de cette petite association.

Bien souvent, la soirée se termine autour d'un gâteau, d'un petit verre, d'un café...juste pour le plaisir.

Inscriptions et renseignements auprès de Jean-François GAUTIER, 02 99 95 30 34 ou par SMS au 06 14 86 78 73.

LES FÉES CHRYSALIDES

1992 – 2022 : 30 ans déjà !!!

Voilà 30 ans que notre club de peinture sur soie : « Les Fées Chrysalides » existe. Durant toutes ces années, c'est plus de 120 personnes qui se sont essayées, plus ou moins longtemps, à la peinture sur soie...Et 30 ans après, nous avons encore des fidèles de la 1ère heure !!!

Nous avons cette année repris notre activité « normalement » depuis septembre. Chacun a pu retrouver le plaisir de peindre et de créer des ouvrages, originaux si possible, en respectant le thème que nous nous sommes imposés pour la prochaine exposition. En effet au printemps prochain nous ferons **un week-end exposition** où nous espérons vous voir nombreux pour vous faire partager notre passion.

Vous pouvez déjà retenir la date de notre prochaine exposition :

Ce sera le week-end des 13 et 14 mai 2023.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Marie-Line GARNIER
06.23.46.16.56
mline35@neuf.fr





UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Monsieur le Maire Alain Forêt, Monsieur le Président de l'UNC André Marteau, les membres adhérents, la chorale, la fanfare, les enfants, les habitants ont commémoré le 77^{ème} anniversaire de la Seconde Guerre Mondiale.

Une gerbe a été déposée par Monsieur le Maire ainsi que des roses par les enfants devant le monument aux morts.

Après la lecture du message officiel, la minute de silence et la Marseillaise, Monsieur le Maire a remis l'insigne de Soldat de France à Monsieur Richard Gille.

Pendant le verre de l'amitié, Monsieur le Maire a remis la Médaille du Mérite UNC échelon argent à Monsieur André Marteau pour les deux années de présidence dans l'association et la cravate de Porteur de Drapeau à Monsieur Georges Manceau.



BOCAGE ET ENVIRONNEMENT



Créée dans le cadre de prévention des inondations, la Commission « Bocage et Environnement » composée de membres du conseil municipal, d'agriculteurs et de chasseurs continue son programme d'actions.

Ainsi, au cours de l'hiver 2021/2022, il a été créé 1696 ml de talus et plantations. Dans ces chiffres, les compensations ne sont pas prises en compte.

Depuis le début de cette opération, il a été réalisé plus de 10 kms de haie et talus.



La Chapelle-Janson Environnement,

Notre association, créée le 13 avril 2022 a pour objectif de protéger le cadre de vie, la commodité et la santé des habitants de La Chapelle-Janson et des communes limitrophes, contre les atteintes et les nuisances qui pourraient leur être portées, notamment par l'implantation et l'exploitation d'éoliennes et d'équipements qui leur sont liés.

On nous présente les éoliennes comme étant une solution écologique, la réalité est toute autre (bétonnage, pales non recyclables, très peu d'emploi créé, rendement de seulement 23%, défiguration des paysages, nuisances sonores, danger pour les animaux, etc ...).

Nous mettons en doute les projets éoliens qui visent uniquement à enrichir les acteurs de cette filière qui sont assurés d'une rentabilité de 30 à 35% et cela grâce à des subventions, donc nos impôts !

Nous sommes de simples particuliers, comme vous, directement impactés par le projet actuel de trois Éoliennes. Demain, vous serez peut-être à votre tour concerné au même titre que nous. En effet, un câble électrique permettant le raccordement au réseau de ce premier site éolien, s'étendra de la Chapelle-Janson jusqu'à Fougères, ce qui permettra à d'autres projets de s'y greffer !

Faites votre opinion en regardant le film sur internet : éoliennes du rêve aux réalités



Suivez-nous sur Facebook : Association La Chapelle-Janson Environnement.

L'ensemble des membres vous souhaite un très bel été et de bonnes vacances.



FOUGÈRES
AGGLOMÉRATION

Centre animalier de Fougères Agglomération

La Sermandière - 35 300 Fougères

Horaires d'ouverture au public sauf jours fériés

Lundi au vendredi : 09h00 - 12h00 et 14h30 - 17h30
Et le Samedi sur Rendez-Vous

Département d'ILLE ET VILAINE

Les demandes d'interventions seront
faites uniquement par les services habilités

CONTACT : Mairie 02.99.95.20.92

Modalités de prise en charge des animaux en dehors des horaires d'ouverture

Les prestations du Groupe SACPA sont assurées 24h/24 et 365 jours/365.

Un service de permanence permet la continuité du service en dehors des heures d'ouverture.

Délais légaux de garde des animaux en fourrière (art. L211 - 25 et 26 du Code Rural)

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés :

Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, identifié et vacciné à une Association de Protection Animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 30 000€ et de 2 ans d'emprisonnement.

Conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.

Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.



Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2022

Forfait fourrière <i>Pour 1 à 8 jours</i>	94,00€ *
Identification puce électronique	70,50€
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :	
Pour un animal mordeur ou griffeur	84,00€
Vaccin rage + passeport	44,00€

Si l'animal nécessite des soins particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.

Les animaux peuvent être réacheminés chez les particuliers si ils ne sont pas en mesure de se déplacer.

(*) Au-delà du 8^{ème} jour ouvré et franc, supplément de 9,50€ TTC pour les chats et 15,50€ TTC pour les chiens par jour de présence (toute journée commencée est due).

SAS SACPA – Siège social : 12, place Gambetta – 47700 CASTELJALOUX

Capital de 455 100 EUROS – SIRET : 393 455 316 00470 – NAF 9609Z

www.groupesacpa-chenilservice.fr



AIDE HUMANITAIRE A L'UKRAINE

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine victimes du conflit avec la Russie et pour exprimer la solidarité de la commune, le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention auprès du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) qui est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Par le biais du FACECO, c'est la garantie que la gestion des fonds versés sera assurée par les agents de l'État, experts dans l'aide humanitaire d'urgence travaillant en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises.

De plus, une collecte de dons en faveur de la population Ukrainienne a eu lieu courant mars. L'objectif de cette opération est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours. Plusieurs personnes ont participé à cet élan de générosité.

Ainsi, des sacs de couchage, des vêtements, des produits d'hygiène et produits de soins ont pu être collectés...

La commune remercie chaleureusement tous les donateurs pour leur générosité.

Vous pouvez toujours apporter votre soutien en faisant un don via le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15542>

ou en proposant un hébergement via le lien suivant :

<https://parrainage.refugies.info/conditions-hebergement>

CHIENS

Chiens dangereux

Ne peuvent détenir ces animaux : les mineurs, majeurs sous tutelle...

Actuellement

1^{ère} catégorie chiens d'attaque

- Obligations**
 - Circulation de l'animal muselé et tenu en laisse
 - Stérilisation
 - Déclaration en mairie
- Interdictions**
 - Acquisition ou cession
 - Importation
 - Accès aux lieux publics et aux transports en commun
 - Stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs

2^{ème} catégorie chiens de garde et de défense

- Obligations**
 - Même obligations que pour la 1^{ère} catégorie, sauf stérilisation
- Interdictions**
 - Stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs

Projet de loi

- Interdiction de la détention des chiens de catégorie 1 (pour empêcher les croisements)



- Pour les propriétaires de chiens dangereux et de chiens mordeurs

Attestation d'aptitude

⇒ Formation aux principes d'éducation canine et aux règles de sécurité

⇒ Évaluation périodique du comportement du chien

- Pour tous les propriétaires

Obligation de signaler toute morsure en mairie

Le propriétaire du chien doit suivre une formation.



Pitbull



Tosa



American Staffordshire



Rottweiler

Vous pouvez vous rendre en mairie pour effectuer les différentes demandes via CERFA ou renseignements concernant votre chien ou sur le site internet service public sur le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839>



URBANISME

Permis de construire

- LÉBOUC Emmanuel – 18 rue Florence Arthaud – *Construction d'une maison individuelle*
- COURTEILLE Sylvain – 1 rue Florence Arthaud – *Construction d'une maison individuelle*
- GROUSSARD Monique – 2 rue Florence Arthaud – *Construction d'une maison individuelle*
- LEGAULT Pascal et Marie-Pierre – 20 rue Florence Arthaud - *Construction d'une maison individuelle*
- MENAGER Yves et Odile – 16 rue Florence Arthaud - *Construction d'une maison individuelle*
- AGES & VIE HABITAT – 11 rue Louison Bobet – *La construction de 4 logements privés*
- CRAMBERT David – 3 rue Florence Arthaud - *Construction d'une maison individuelle*
- MALLE Jessica – 3 La Mézière – *Changement de destination en bâtiment d'activité + modification des façades*
- CHOTARD Didier – 24 La Templerie – *Création d'une piscine couverte*
- DORES – LERAY Yannick – 26 L'Éclardière – *Transformation d'une grange en habitation*
- COURTEILLE Sylvain – 1 rue Florence Arthaud - *Modificatif – Construction maison individuelle*
- LEGAY Denis et Cécile – L'Épine – *Modificatif – Construction maison individuelle*
- GAEC JML – Feulavie – *Création stabulation vaches laitières*
- GAEC DUHAMEL SORIN – Le Petit Beaulot – *Construction d'une porcherie maternité*
- CUMA LA TRAVAILLEUSE – 11 ZA L'Épine – *Construction bâtiment agricole et pose toiture photovoltaïque*

Déclarations Préalables

- SI KRIJNEN Jeroen – 4 Le Tilleul – *Abattage et création de talus*
- DELAUNAY Pamela – 4 La Templerie – *Installation de 20 panneaux photovoltaïques*
- Mairie de La Chapelle-Janson – Rue Louison Bobet – *Division foncière pour création Maisons Ages & Vie*
- GUÉRINEL Stéphane – 6 rue des Prunus – *Clôture*
- CHARLES Ludovic – 1 rue des Frères Groussard – *Abri de jardin*
- LE MENN Nicolas – 10 La Touche – *Modification d'ouverture*
- CARRÉ Anthony – 7 L'Angevinière – *Création d'une baie vitrée*
- LEGRAND Sylvain – Le Perray – *Créations et modifications d'ouvertures*
- PINEL Florian et Cindy – 11 rue du Bas Bourg – *Création de 3 VELUX*
- BOITTIN Mickaël – 5 La Métairie – *Installation de panneaux photovoltaïques*
- COUANON Nelly – 22 rue des Frères Groussard – *Abri de jardin*
- MONTEBAULT Anthony et Pamela – 1 rue Saint-Lézin – *Création et suppression ouvertures*
- JAN Emmanuel et Nadia – 4 La Métairie - *Clôture*
- LIVOREIL Frédéric – 2 rue du Bas Bourg – *Création et remplacement ouvertures*

LES CONGÉS D'ÉTÉ

BOULANGERIE PATISSERIE

FRANCK ET MAGALI OLLIVIER

Du 17 juillet au 8 août inclus

RESTAURANT « LA PETITE AUBERGE »

Du 25 juillet au 16 août inclus

GARAGE LEBRETON

Du 6 août au 22 août inclus

VP CHEF AT HOME

TRAITEUR EVENEMENTIEL

Fermé du 1^{er} au 7 août inclus

BAR RESTAURANT « LE RELAIS »

Du 1^{er} au 28 août inclus

CHEZ ANNE ET RÉGIS

TRAITEUR, ÉPICERIE, RELAIS POSTE

Ouvert tout l'été

SALON DE COIFFURE

ATELIER DU BEL'HAIR

Du 29 juillet au 22 août inclus

BRAULT TRAITEUR

Ouvert tout l'été

MAIRIE

La mairie reste ouverte pendant l'été, sauf les samedis matins du 16 juillet au 20 août 2022.



NOS JEUNES ONT DU TALENT : SUITE



Arrivé premier lors des épreuves départementales et régionales du concours du meilleur apprenti charcutier-traiteur, Thomas BEAUSSIER remporte ensuite le titre de Meilleur Apprenti de France Charcutier-Traiteur 2022.

Encore toutes nos félicitations.

NOS RESTAURATEURS AUSSI...

Olivier et Marie CARISSAN, propriétaires de « La Petite Auberge », se sont vu attribuer par la préfecture, le titre de « Maître Restaurateur ». Ce titre comprend : qualifications du chef et professionnalisme, traçabilité et saisonnalité des produits et exigence d'une cuisine entièrement faite maison.

Félicitations à eux.



RESSOURCES HUMAINES



Après 3 années passées aux services techniques de la commune, Jean-Marc BARRIER a décidé de faire valoir ses droits à la retraite.

Nous le remercions pour la qualité de son travail dans l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux et lui souhaitons une heureuse et longue retraite.

Nous souhaitons la bienvenue à Stéphane BRUN qui vient d'intégrer la collectivité.

NOUVELLES ACTIVITÉS

LA RESERVE
BAR by L'icare

BAR en plein air

NOUVEAUX HORAIRES

Jeudi / Vendredi / Samedi
17H - 23h30

Dimanche
16h - 23h00

Facebook : La Réserve Bar By L'icare
Insta : la reserve by licare
La Cour à L'eau 35133 La Chapelle Janson

Cocktails
Planches apéro
Ambiance Lounge avec DJ
Ouvert de Mai à Septembre

L'Atelier d'anglais

Dès la rentrée 2022, les enfants âgés de 2 à 11 ans peuvent apprendre l'anglais en groupe, en immersion et en s'amusant à L'Atelier d'anglais, chaque mercredi à la salle de la Mairie, La Chapelle-Janson.

En groupe de 4 à 10 enfants, ils développent compréhension et expression auprès d'une enseignante Britannique formée. Au fil des séances, ils progressent par des jeux, chansons, histoires, routines de communication...

Tarifs

Groupe	Horaires	Tarif/année
2-3 ans (avec accompagnateur)	9h - 9h45	175 €
4-5 ans	10h - 10h45	175 €
6-7 ans	11h - 12h	210 €
8-9 ans	14h - 15h	210 €
10-11 ans	15h15 - 15h15	210 €

*Min. de 4 enfants par classe. Tarif sur base de 30 séances. Un cours d'essai possible.

Pour en savoir plus, contactez Rachel Empringham

☎ 07 82 25 68 78

✉ rachel.empringham@gmail.com

Nouvelles activités





Ty Kozh
La Houdinais
Gîte en Haute-Bretagne

Un séjour
Une étape au calme

6 La Houdinais
35133 La Chapelle Janson
Nous contacter par mail
@tykoz.houdinais@gmail.com





Traiteur
évènementiel

[https://www.vpch
efathome.fr/](https://www.vpch.efathome.fr/)

13 rue de Cimette

ROCHE Karine
vente directe génisse limousine



Limousine élevée au paturage

- . Livraison à domicile en colis de 6 kg ou 12 kg
- . Sans antibiotique
- . Emballage sous vide
- . Viande prête à cuire ou à congeler
- . Alimentation exclusivement à base d'herbe et de betteraves pas d'aliments du commerce

Pour tous renseignements me contacter :
06 37 01 24 71 / 02 99 95 36 23

Livraison en Avril Mai Juin,
Septembre Octobre Novembre

Reprise du commerce « Au Panier Garni »



Chez Anne & Régis



Traiteur sur place / à emporter
Boucherie, Epicerie,
Fromages à la coupe
17 rue du Relais
traiteurchezanne.regis@orange.fr
☎ : 02 99 95 26 26



Savonnerie artisanale au lait de vache

L'Atelier du Tilleul de Laurie Poussier, sur Rdv
au 06.72.68.05.89,
Mail : latelierdutilleul35@gmail.com
Instagram : l'atelier du tilleul35
Facebook : l'atelier du tilleul.fr
Site Internet : www.latelierdutilleul.fr

Possibilité d'achat à la ferme sur rendez-vous en appelant au préalable au numéro ci-dessus.

Le Conseil Municipal souhaite à chacun la bienvenue et une belle activité



Naissance

Flavie AZÉ ESNAULT	12, La Rivais	le 15 décembre 2021
Maxine HARDY	4, résidence des Vallées	le 4 janvier 2022
Théo TOURNELLE	28, rue des Frères Groussard	le 28 janvier 2022
Lowen MAYEN MANGATA	1, impasse de Grenouillet	le 30 janvier 2022
Amaya BENJAMIN	1, rue des Ormes	le 3 février 2022
Sacha CARRÉ	10, La Ruelle	le 6 février 2022
Rose BENOIT	9, Le Refour	le 18 mai 2022
Mathys LEROYER DEPLANO	16, L'Éclardière	le 07 juin 2022
Rosemary JANSON	1 Le Mesnil Ficeau	le 08 juin 2022

Mariages

BROCHARD Vincent et EVRARD Rachel le 14 mai 2022

Décès

PASQUET ép. GROUAZEL Marie-Louise, 83 ans	6, La Laurie	le 17 janvier 2022
TIENNOT Raymond, 79 ans	2, La Basse Houdinai	le 7 février 2022
GÉRARD Patrick, 65 ans	15, lotissement Bel Orient	le 11 mars 2022
BOURCIER ép. GUINEBAULT Mauricette, 85 ans	6, rue de Nazareth	le 15 mars 2022
COUANON Victor, 87 ans	Fougères	le 28 mars 2022
MALLE Pierre, 87 ans	Fougères	le 14 mai 2022
BOULANGER ép. AZÉ Thérèse, 92 ans	8, rue de Cimette	le 22 juin 2022
BARBOT Abel, 82 ans	2, Le Mesnil Ficeau	le 27 juin 2022
BALLUAIS Denis, 71 ans	3, Cruchet	le 28 juin 2022

Les Numéros utiles



Maison de santé

8 RUE DES PRUNUS

Médecins

Romain CHEVALLIER

Frédéric DELEPINE

Tél 02 99 97 18 85

Infirmière en pratique avancée

Delphine FLOURIOT

Tél 02 99 97 18 85

Infirmières

M-Thérèse EVRARD

Sylvie FERRON

Anne-Hélène LOCHIN (Remplaçante)

Tél 02 99 95 28 29

Psychologues

Eulalie LETELLIER

Tél 06 13 72 52 46

Alexandra WINTER

Tél 06 41 22 60 87

Kinésithérapeutes

Valentin et Julia PANAÏTÉ

Tél 02 57 70 01 05 / 06 11 37 74 50

Orthophoniste

Jennifer BANVILLE

Tél 02 57 70 00 09

Jbanville.ortho@gmail.com

Diététicienne

Jessy MARTINE-GESLAND

Tél 06 07 28 40 40



Dimanche 10 juillet

Club du Sourire – Bal

Samedi 27 août

Comice Agricole à Luitré-Dompierre

Dimanche 11 septembre

Vide Grenier - Comité des Fêtes La Jansonnaise

Dimanche 18 septembre

Courses cyclistes – Guidon d'Or

Dimanche 2 octobre

Club du Sourire – Bal

Jeudi 6 octobre

Club du Sourire – Repas

Samedi 8 octobre

Classes 2

Dimanche 22 octobre

Braderie de l'enfance

Jeudi 3 novembre

Club du Sourire – Repas / inscription

Samedi 5 novembre

Guidon d'Or – Choucroute

Dimanche 13 novembre

UNC – Repas

Mardi 15 novembre

Club du Sourire – Concours de belote

Jeudi 1^{er} décembre

Club du Sourire – Bûche de Noël

Vendredi 2 décembre

Téléthon

Vendredi 9 décembre

APEL – Spectacle de Noël

Samedi 10 décembre

Marché de Noël – Comité des Fêtes La Jansonnaise

Samedi 28 janvier 2023

APEL – Ecoles - Repas

POMPIERS : 18 ou 112

SAMU : 15

Police Secours : 17

Enfance maltraitée : 119

ADMR

13, avenue de Bretagne

35133 Fleurigné

Tél 02 99 95 31 90



PHARMACIE

Olivier BOUILLON

2, Place de la Mairie

Tél 02 99 17 85 46

Horaires

Du lundi au Vendredi : 9h – 12h30 / 14h – 19h15

Samedi : 9h – 12h30

Fermé le dimanche



 **CANICULE, FORTES CHALEURS**
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

